

**ésban**



École supérieure  
des beaux-arts de Nîmes

## **Présentation**

page 3

## **Organisation de l'établissement**

page 5

## **Règlement des études**

page 9

## **Régime des études**

page 25

## **Les processus d'évaluation, le suivi des diplômés**

page 26

## **L'option Production et régie des œuvres et des expositions**

page 27

## **Les stages**

page 29

## **Les échanges internationaux**

page 30

## **Erasmus**

page 31

## **Partenaires internationaux**

page 32

## **La bibliothèque**

page 34

## **Le Bureau d'Insertion et d'Orientation Professionnelle**

page 35

## **Vivre et étudier à Nîmes**

page 38

## **Plans de l'école**

page 41



L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est issue de la même tradition de l'enseignement du dessin à des fins industrielles au XIX<sup>e</sup> siècle que la majorité des écoles d'art territoriales.

Réservée en priorité aux enfants de négociants ou de fabricants qui se destinent aux manufactures d'étoffe de soie, à des enfants de maîtres maçons ou d'autres ouvriers distingués par leur habileté «dans les arts mécaniques», elle est née des besoins de son environnement industriel autour de 1811.

En 1823, l'école prévoit une direction unique pour sa propre gestion et celle du musée : un dépôt de peintures, d'antiques et de moulages créé dans la Maison Carrée et servant directement à l'enseignement. Cette proximité allait inaugurer le lien entretenu avec les institutions de production et de diffusion de l'art encore à l'œuvre aujourd'hui.

Le renouveau déterminant intervenu dans les années 1970-1980 suite à la réforme des écoles d'art de 1973, permettra à la nouvelle École des beaux-arts de Nîmes de voir de nombreux artistes inscrits dans la scène artistique contemporaine – Alain Clément, Claude Viallat, Vincent Bioulès, Dominique Guthertz, Toni Grand – y enseigner ou diriger cette école.

Au cours des années 2000, l'École a entrepris une mutation progressive pour ouvrir son enseignement à de nouvelles pratiques, en lien direct avec la création contemporaine, et, depuis 2010, est devenue un établissement public d'enseignement supérieur artistique placé sous la double tutelle du Ministère de la Culture et de la Ville de Nîmes. L'établissement est autorisé à délivrer le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique à Bac+5 conférant au grade de Master 2 depuis 2012.

Inscrit au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, l'établissement adhère également à l'Association Nationale des Écoles d'Art (Andéa) maintenant une position singulière entre l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe (processus de Bologne) et la défense d'une pédagogie de l'art par l'art et par les artistes.

Au fil des temps, sa spécialisation sur les Pratiques de l'exposition a trouvé sa place dans les enseignements en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle, au cœur de l'activité de recherche par son unité de recherche, et dernièrement à travers les partenariats institutionnels avec Carré d'art - Musée, le FRAC Languedoc-Roussillon, le CRAC de Sète et le MRAC de Sérignan.

L'année 2016 voit l'inauguration d'un Diplôme d'établissement en Production/Régie, d'un bi-cursus universitaire avec le Master Conservation, gestion et diffusion des œuvres d'art de l'Université Paul Valéry - Université de Montpellier III et l'ouverture d'une CPGE par le Lycée Hemingway et l'université Unimes pour laquelle l'Esban est partenaire.

Attentive à son ouverture vers l'extérieur et à l'hétérogénéité des pratiques artistiques du XXI<sup>e</sup> siècle, elle travaille en étroite collaboration notamment avec l'université de Nîmes, l'École d'art et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier et entreprend régulièrement des partenariats avec l'international : l'école Shenkar de Ramat Gan de Tel Aviv, le département arts plastiques de l'université du Massachussets, l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, la Facultad de Bellas Artes, Universitat Politecnica de Valencia, l'Accademia di Belle Arti di Urbino pour cette année, avec pour objectif que chaque étudiant trace son propre parcours à travers la multiplicité des propositions artistiques et pédagogiques ainsi permises.



# Organisation de l'établissement

## Organigramme

### Président

Daniel-Jean Valade

### Direction générale

Christelle Kirchstetter

---

### Pôle Études

#### Direction des études

Delphine Maurant

#### Bibliothèque

#### Communication et Documentation

Margaux Fieux

#### Scolarité

Élisabeth Klimoff

#### Relations internationales

Lola Wohlfahrt

---

### L'équipe pédagogique

Brigitte Bauer: photographie

Annalisa Bertoni: culture générale

Jean-Marc Cerino: peinture-image

Hubert Duprat: art

Dror Endeweld: volume

Véronique Fabre: assistante d'enseignement  
peinture

Mäider Fortuné: vidéo

Jean-Claude Gagnieux: performance-son

Frédéric Gleyze: assistant d'enseignement vidéo

Nicolas Grosmaire: assistant d'enseignement  
infographie

Charlette Knoll: assistante d'enseignement

APA enfants

Steven Le Priol: enseignant APA adolescents  
et Édition

Clémentine Mélois: pratiques éditoriales

Augustin Pineau: dessin

Natacha Pugnet: art contemporain

Albert Ranieri: histoire de l'art

Isabelle Simonou-Viallat: dessin-peinture

Adam Thorpe: anglais

Arnaud Vasseux: volume

---

### Pôle Administration et technique

#### Administratrice

Yvelise Terrade

#### Comptabilité

Gwenaëlle Balcerek

#### Ressources Humaines

Vanessa Champ

#### Assistant administratif /

#### Cours et ateliers publics

Christophe Denoyelle

#### Accueil et régie

Sébastien Bouschet

#### Ateliers techniques

Audrey Jamme: édition

Javier Alonso: bois / métal



Vue de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes.  
© Esban 2015

### Les locaux

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est répartie sur trois sites dans le centre historique de la ville, pour une superficie totale de 4500 m<sup>2</sup>:

- L'Hôtel Rivet et le Chapitre situés au 10 Grand'Rue
  - Le site des Oliviers situé 56 rue des amoureux
- L'Hôtel Rivet** contient une galerie d'exposition de 280 m<sup>2</sup>, une salle de conférence, un plateau technique (3 espaces informatiques – PAO, TD, Vidéo/Son – , un studio de prises de vues photographiques et vidéo), une bibliothèque, ainsi que les ateliers collectifs destinés aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années.

**Le bâtiment du Chapitre** regroupe pour sa part le studio photo ainsi que trois ateliers collectifs de 200 m<sup>2</sup> chacun, à destination des trois premières années.

**Le site des Oliviers** héberge l'atelier Volume et l'atelier de pratiques éditoriales.



Vue de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes. © Esban 2015

## Les ateliers techniques

### Les ateliers – Hôtel Rivet et Chapitre

À partir de la 1<sup>re</sup> année, les étudiants disposent d'ateliers accessibles uniquement durant l'année universitaire. Avant le départ en vacances, les ateliers doivent être débarrassés.

#### L'atelier de pratiques éditoriales

*Audrey Jamme, technicienne*

L'atelier d'édition regroupe l'ensemble des pratiques nécessaires à l'élaboration d'un projet d'édition d'art. S'y rejoignent techniques traditionnelles autant que contemporaines : gravure en taille-douce grand format, xylographie, linogravure, lithographie, typographie, sérigraphie, offset, « tampographie » et impression numérique. En plus du matériel d'impression, l'atelier dispose d'un important stock de papier ainsi que de divers outils de façonnage et de fabrication : machines à relier, massicots, cisailles, presses de relieur, banc de reproduction, etc. Les étudiants peuvent ainsi choisir, parmi l'ensemble des techniques existantes, le médium qui servira le mieux leur propos.

#### L'atelier espace / volume / sculpture – Espace Création

L'atelier principal réunit les équipements nécessaires au travail du fer, du bois et de ses dérivés. Il est accessible sur réservation en étroite collaboration et sous le contrôle du technicien. Un second atelier est adapté aux pratiques du modelage et du moulage.

#### La salle de conférence – Hôtel Rivet

Équipée d'une régie de vidéo-projection, cette salle est réservée aux cours magistraux, Masterclass et conférences.

#### Le laboratoire de photographie – Bâtiment du Chapitre

Ce laboratoire argentique noir et blanc équipé de cinq agrandisseurs peut être utilisé simultanément par quatre étudiants, sur réservation. Il est adapté à l'initiation et au perfectionnement au petit, moyen et grand format (jusqu'au 4 × 5 pouces).

## Le plateau technique – Hôtel Rivet

Les ateliers vidéo, infographie et photo numérique disposent d'un ensemble de quatre salles reliées entre elles. Ces ateliers sont accessibles sur réservation.

P.A.O. / Infographie

& photographie numérique

*Assistant d'enseignement: Nicolas Grosmaire*

Cellule incluant des appareils de qualité professionnelle spécialisée dans le traitement de l'information numérique, de l'illustration vectorielle, de l'image numérique et de la conception de documents dédiés à la publication. Équipé de plusieurs stations de travail (avec tablettes numériques), de numérisations (scanners à plat avec dos pour transparent), de logiciels spécialisés et d'une chaîne d'impression (laser couleur et noir et blanc pour l'édition et imprimante jet d'encre pour les grands et moyens formats numériques), ce lieu a aussi une connexion internet sécurisée et reste à disposition en continu pendant les heures d'ouverture de l'école. Un équipement informatique de huit postes permet le traitement de photos numériques.

Vidéo / Son

*Assistant d'enseignement: Frédéric Gleyze*

Ces ateliers comprennent, d'une part, une salle informatique avec stations professionnelles dédiées au traitement vidéo (SD et HD), sonore et film d'animation – montage, mixage, étalonnage, encodage, conception de DVD –, et, d'autre part, un studio de prises de vues (photo / vidéo) et un espace dédié à l'enregistrement du son. Les ateliers vidéo / son sont accessibles sur réservation. Prêt de matériel, prises de vues et de son, éclairages, captation multi-caméras, accessoires divers... Matériels de diffusion (vidéoprojecteurs, moniteurs, écrans LCD et LED, lecteurs DVD, ampli/enceintes...) utilisés pour le montage des projets d'expositions d'étudiants dans l'école et pour la présentation des diplômes.

**En dehors des cours, l'accès aux ateliers techniques est autorisé sur rendez-vous.**





# Règlement des études

---

## Admission > page 10

*Critères pour entrer en 1<sup>re</sup> année*  
*Épreuves de l'examen d'entrée*  
*Modalités d'inscription*  
*L'entrée aux semestres 3 ou 7*  
*Les étudiants étrangers*  
*Le candidat à l'accès au semestre 3*  
*Le candidat à l'accès au semestre 7*  
*Inscriptions et réinscriptions*  
*L'abandon en cours de cursus*  
*Droits d'inscription et autres frais*

---

## Organisation des études > page 13

*Le cursus d'enseignement*  
*L'évaluation*  
*Qu'est-ce que l'ECTS ?*  
*Schéma de la réglementation des études*  
*Cycle 1*  
*Cycle 2*

---

## Cycle 1 > page 17

*La licence et le DNA*  
*Évaluation et réglementation*  
*Année 1 – Semestres 1 et 2*  
*Passage au semestre suivant*  
*Année 2 – Semestres 3 et 4*  
*Passage au semestre 4*  
*Passage au semestre 5*  
*Année 3 – Semestres 5 et 6*  
*Passage au semestre 6*  
*Modalités de l'épreuve du DNA*  
*Validation et résultats*

---

## Cycle 2 > page 21

*Le Master et le DNSEP*  
*Modalité d'accès en second cycle*  
*Année 4 – Semestres 7 et 8*  
*Modalités d'évaluation*  
*Passage au semestre suivant*  
*Le mémoire de Master*  
*Étapes du travail lié au mémoire*  
*Année 5 – Semestres 9 et 10*  
*Modalités d'évaluation*  
*Modalités de l'épreuve du DNSEP*

---

## Régime des études > page 25

*Contrat d'études*

---

## Les processus d'évaluation, le suivi des diplômés > page 26

*L'évaluation des formations*  
*Le suivi des diplômés*

---

## Les formations complémentaires > page 27

*L'année de césure*  
*La 6<sup>e</sup> année*  
*Le bi-cursus*  
*Diplôme d'établissement Production*

L'organisation et le règlement des études de l'Esban précise les modalités d'études à l'Esban en s'appuyant sur :

- l'arrêté du 8 octobre 2014, modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013, portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- le décret n°2014-817 du 17 juillet 2014 relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques – création du Diplôme National d'Art (DNA).
- l'arrêté du 16 juillet 2013 dans sa version consolidée au 25 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- le décret n°2013-156 du 20 février 2013, dans sa version consolidée du 21 août 2013, relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans des établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- Chaque étudiant est tenu d'avoir pris connaissance du règlement des études dès son entrée à l'école.

# Admission

## Critères pour entrer en 1<sup>re</sup> année

- être titulaire du baccalauréat (ou candidat à la session de l'année en cours)
- être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- satisfaire aux épreuves de l'examen d'entrée
- avoir 18 ans minimum dans l'année d'inscription et 28 ans maximum.

Pour les personnes qui atteignent l'âge de 32 ans, l'inscription en formation initiale n'est pas permise.

Les conditions d'accès diffèrent :

- pour les salariés ou demandeurs d'emploi, l'inscription se fait sous le statut de stagiaire de la formation continue
- pour les personnes non entrées dans la vie active, l'inscription se fait sous le statut de la formation permanente (reprise d'études). Cette formation n'est pas financée.

## Pour les non-bacheliers

Des dérogations pour présenter l'examen d'entrée peuvent être demandées par des candidats justifiant d'un niveau de fin d'études secondaires.

La décision est prise par la direction de l'établissement après avis de la commission de recevabilité.

Le candidat dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures. Toute décision de non-recevabilité fait l'objet d'une notification motivée au candidat.

La commission de recevabilité comprend au moins trois membres :

- la direction de l'établissement ou son représentant, président ;
- au moins deux professeurs nommés par la direction.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

## Épreuves de l'examen d'entrée en 1<sup>re</sup> année

Il existe une ou deux sessions d'admission par an, au printemps, et éventuellement au mois de septembre, avant la rentrée. Les candidats ayant échoué à la session de printemps ne peuvent se réinscrire à la session de septembre. Chaque session d'examen fait l'objet d'une publicité.

Elle comprend :

- une épreuve écrite de culture générale destinée à évaluer la culture générale et la maîtrise de la langue française du candidat
- une épreuve plastique
- une épreuve de langue étrangère
- un entretien avec un jury comprenant trois professeurs nommés par la direction et s'appuyant sur la présentation d'un dossier de travaux personnels. L'entretien a pour objet de mesurer le parcours et les motivations du candidat.

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage dans le hall de l'école, sur le site internet et seront envoyés par courrier aux candidats.

Pour les étudiants non francophones, le Test de Connaissance du Français (TCF) est obligatoire (niveau B2) au moment de l'inscription à l'examen d'entrée, et au plus tard lors de l'inscription administrative. En l'absence du niveau B2, l'inscription de l'étudiant ne pourra être validée.

## Modalités d'inscription

Deux possibilités de retrait du dossier :

1. auprès du service de la scolarité et de l'accueil de l'école
2. en téléchargeant les documents sur [esba-nimes.fr](http://esba-nimes.fr)

## L'entrée aux semestres 3 ou 7

L'admission en cours de cursus des premier et deuxième cycles est ouverte au début de chaque année. Le candidat à l'admission aux semestres 3 ou 7 dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

Pour être recevables à l'admission aux semestres 3 ou 7, les candidats doivent justifier respectivement de 60 ou 180 crédits européens :

- 1) obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
  - a) dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
  - b) dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications

professionnelles au même niveau;  
2) obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

**Le candidat à l'accès au semestre 3** passe un entretien avec la commission d'équivalence de premier cycle de l'établissement.

La commission d'équivalence comprend :

- la direction de l'établissement ou son représentant, président ;
- au moins trois professeurs nommés par la direction.

La décision d'admission en cours de cursus du candidat est prise par la commission d'équivalence à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La direction de l'établissement notifie au candidat la décision de la commission. La décision de refus est motivée. La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le candidat et du résultat de l'entretien.

**Le candidat à l'accès au semestre 7** passe un entretien avec la commission d'admission en deuxième cycle de l'établissement dont il veut suivre le cursus.

La commission comprend au moins trois professeurs du cycle nommés par la direction. L'un des professeurs est titulaire d'un diplôme de doctorat. Le président de la commission est désigné par la direction de l'établissement parmi ses membres. La décision d'admission est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction. La décision de refus est motivée.

Les résultats font l'objet d'un affichage dans le hall de l'école, d'une mention sur le site internet et sont envoyés individuellement par courrier.

Un PV est établi à l'issue des admissions comprenant les justifications de refus. Celles-ci peuvent être transmises sur demande écrite du candidat par voie postale.

### **Les étudiants étrangers**

Pour les étudiants étrangers non francophones, un certificat de TCF (Test de Connaissance du Français) de niveau B2 est obligatoire au moment

de l'inscription à l'examen d'entrée, et au plus tard lors de l'inscription administrative (leur niveau de maîtrise est apprécié également à l'oral lors de l'entretien avec le jury). En l'absence du niveau B2, l'inscription de l'étudiant ne pourra être validée. Nous attirons l'attention des étudiants étrangers sur la nécessaire maîtrise de la langue française durant leur cursus d'études. Leur présentation au diplôme ne pourra être effective si le niveau de langue n'est pas jugé satisfaisant par l'équipe pédagogique.

La validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État participant à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français. Ils doivent par ailleurs être traduits en français et leur traduction certifiée par un organisme agréé. Il est fortement recommandé aux candidats étrangers de s'inscrire sur le site de Campus France. Dans ce cas, l'entretien d'admission aura lieu par skype, seulement si l'inscription sur Campus France est validée et si l'étudiant atteste ne pas résider en France.

### **Cas particuliers**

Les étudiants qui, pour des raisons spécifiques (travail salarié, entrepreneur, en situation de handicap, engagé dans un double cursus, sportif de haut niveau etc ...) ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions que les autres étudiants, doivent en aviser au plus tôt après leur inscription administrative la direction des études. La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par la direction de l'établissement en concertation avec l'équipe pédagogique.

### **Inscriptions et réinscriptions**

Les étudiants reçoivent leur notification pour s'inscrire ou se réinscrire, au cours des mois de juin et juillet. Ils doivent obligatoirement signaler au service de la scolarité de l'école leur décision de désistement. Tous les étudiants doivent régler leurs frais d'inscription et la cotisation de sécurité sociale au moment de la remise de leur dossier d'inscription.

Les candidats ayant été reçus à l'examen d'entrée sont inscrits à l'Esban et obtiennent leur carte d'étudiant après avoir :

- obtenu leur baccalauréat ou leur année d'études supérieures en cas d'admission en cours de cursus;

- acquitté les droits annuels d'inscription au cursus;
  - justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale et payé le montant de la cotisation correspondante;
  - justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer.
- Elle est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits à l'Esban peuvent être accueillis pendant les cours et ateliers.

### Abandon

L'abandon en cours de cursus doit faire l'objet d'une information par courrier postal adressée à la Direction générale de l'établissement. En l'absence de cette communication, l'abandon sera acté par l'équipe pédagogique sur le relevé de notes de fin de semestre. Une absence de 2 semaines consécutives non justifiée entraîne automatiquement un acte de décision d'abandon par le candidat qui sera notifié sur le relevé de notes de fin de semestre.

### Communication

Toute communication de l'école avec les étudiants aura lieu par mail dès la rentrée 2016 et à l'adresse donnée par l'école lors de l'inscription sous la forme suivante : *p.nom@esba-nimes.fr*. Il appartient à chaque étudiant de l'installer et la consulter quotidiennement.

**L'étudiant doit alors restituer dans les meilleurs délais les ouvrages éventuellement empruntés à la bibliothèque et le matériel éventuellement prêté. L'arrêt de la scolarité en cours d'année entraîne la suppression des bourses (démarches faites par l'administration de l'école auprès des services du CROUS). L'abandon en cours de cursus de la part de l'étudiant ou acté comme tel par l'équipe pédagogique ne donne droit à aucun remboursement de droits d'inscription.**

### Droits d'inscription et autres frais Tarifs 2017-2018

Frais d'inscription à l'examen d'entrée, à la commission d'équivalence et à la commission d'admission en second cycle : 30 €  
Les frais restent acquis que les candidats se présentent ou non à l'examen d'entrée.

### Droits d'inscription annuels

**Année de cycle 1 ou 2 :** 520 €

**Formation DE lors d'une année de Césure :** 520 €

**Formation DE en double cursus :** 650 €

**Formation DE uniquement :** 520 €

**Césure hors Esban :** 30€

Droits et maintien de la bourse sur critères sociaux en cas de redoublement.

Pour information :

Un étudiant peut utiliser 7 droits à bourse durant la totalité de ses études supérieures.

- La bourse est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation telle que prévue ci-dessous.

Ce principe vaut aussi bien dans le cadre d'un cursus linéaire que dans le cadre d'une ou plusieurs réorientations.

- Le 3<sup>e</sup> droit ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 60 crédits européens, 2 semestres ou 1 année.
- Le 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> droit ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 120 crédits, 4 semestres ou 2 années.
- Le 6<sup>e</sup> droit ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 180 crédits, 6 semestres ou 3 années.



ARC Photo, accrochage JPO, 2017. © Esban Droits réservés

# Organisation des études

## Période transitoire DNA

Le présent guide des études tient compte de la création du Diplôme National d'Art (DNA) issu du décret n°2014-817 du 17 juillet 2014.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur d'arts plastiques de 1er cycle, le DNA réunit en un seul diplôme le Diplôme National d'Arts (DNA) et le Diplôme National d'Arts et Techniques (DNAT).

## Le cursus d'enseignement

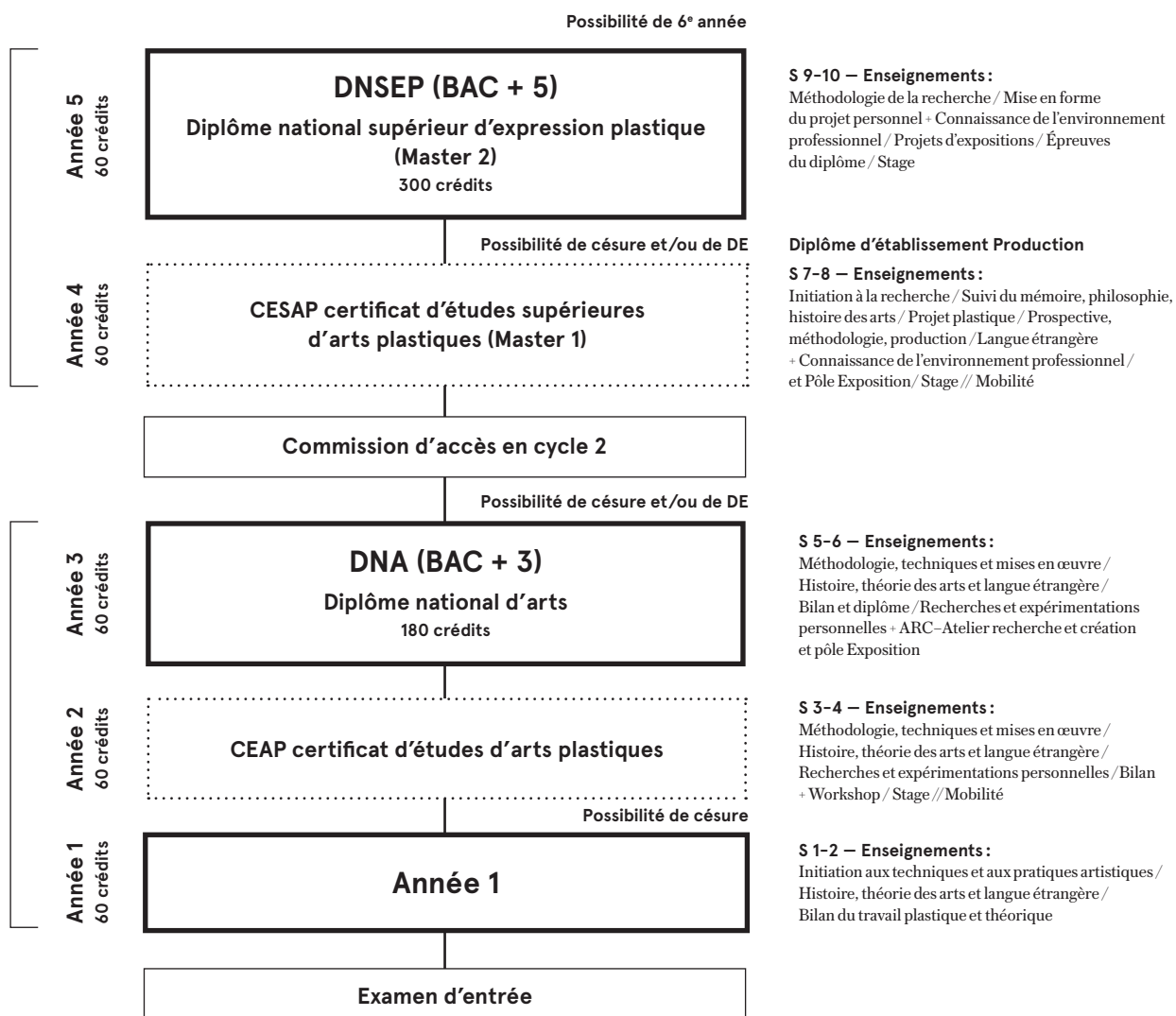
Le cursus en école d'art se déroule sur 3 et/ou 5 ans. Les études sont organisées en deux cycles :

- **le Cycle 1** comprend 6 semestres. Il permet l'acquisition des apprentissages fondamentaux (techniques, théoriques, pratiques) et une première approche de la recherche. Il est validé par le Diplôme National d'Arts (DNA).

- **le Cycle 2** comprend les 4 semestres suivants. C'est le temps de la spécialisation validé par le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) conférant grade de Master depuis 2012.

**Cycle 2**  
120 ECTS

**Cycle 1**  
180 ECTS



## L'évaluation

La volonté de l'Union européenne de créer un espace ouvert en matière d'éducation et de formation l'a conduite à favoriser la coopération et les échanges entre les établissements européens d'enseignement supérieur et à œuvrer vers une transparence et une lisibilité pour les formations relevant de ces établissements.

## Qu'est-ce que l'ECTS (European Credits Transfer System) ?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits, soit 30 crédits par semestre. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études est d'une durée de 34 semaines par an, la valeur d'un crédit représente donc 25 à 30 heures de travail.

La charge de travail de l'étudiant se compose du temps nécessaire pour participer à toutes les activités éducatives telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, colloques, conférences, workshops, étudier de manière autonome et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et après l'évaluation appropriée des résultats de la formation. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée. À noter que les crédits sont insécables.

## Principe des évaluations

Le système d'évaluation à l'Esban est composé d'une évaluation individuelle par chaque enseignant pour son enseignement et d'une évaluation collective par un jury de bilan, par semestre. L'étudiant doit valider chaque crédits de chaque discipline sans possibilité de compensation d'un enseignement à un autre. Les évaluations représentent à la fois des temps à part entière dans le calendrier académique et des temps pédagogiques auprès des étudiants. Chaque étudiant est évalué chaque semestre selon trois modes :

- l'évaluation individuelle par enseignant qui attribue ses crédits selon un contrôle continu.
- l'évaluation individuelle par un enseignant qui

attribue ses crédits selon un examen final.

- l'évaluation collective, par groupe d'enseignants, à l'issue des sessions collectives ou à l'issue des bilans.

Les bilans consistent en un accrochage ou une présentation du travail réalisé durant le semestre. Le jury de bilan est composé de trois enseignants minimum nommés par la direction. Ils attribuent les crédits nécessaires. D'autres enseignants peuvent assister au bilan afin de procéder à leur évaluation en tant qu'enseignant référent et/ou responsables d'ARC. La réunion qui suit le bilan permet une attribution de crédits collégiale à laquelle participent également la direction des études, la responsable de la scolarité et les délégués étudiants.

## Redoublement et rattrapage

En raison de la nature spécifique de l'enseignement, aucun rattrapage n'est programmé de manière automatique mais leur possibilité est laissée à l'appréciation de chaque enseignant.

L'absentéisme, à moins d'un certificat médical le justifiant, autorise l'équipe pédagogique à prononcer l'abandon ou l'exclusion d'un étudiant en cours de semestre ou à l'issue de celui-ci.

Un seul redoublement par cycle est autorisé en raison de l'échec à la validation d'un semestre ou de l'échec à des rattrapages.

Un seul redoublement est autorisé suite à l'échec au diplôme.

L'absentéisme à un cours, à un contrôle continu, ou à un examen final entraîne automatiquement la non-obtention des crédits.

En-dessous de 24 crédits aux semestres 1, 3, 4, 5, 7, 8, de 30 crédits aux semestres 2 et 9, de 15 crédits au semestre 6, l'étudiant est en situation de redoublement ou de réorientation.

Le redoublement est une possibilité exceptionnelle laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. L'étudiant est exclu de l'établissement si celui-ci a déjà bénéficié d'un redoublement au cours du même cycle.

## La note locale

L'attribution d'une note (de 0 à 20) qualifie les crédits. En cas de note inférieure à 10, les crédits ne sont pas attribués. Dans ce cas, selon les disciplines et le semestre concernés, certains rattrapages sont programmés. Néanmoins, la possibilité de proposer un rattrapage est laissée à l'appréciation de chaque enseignant.

## Code de notation européen

Le système de notation ECTS par niveaux d'excellence calculés en pourcentages (quels que soient l'échelle et le niveau des notes en vigueur)



ne peut être strictement appliqué à l'Esban, le nombre d'étudiants n'étant pas suffisamment important. Les différentes tentatives d'application de la note par pourcentage ont donné des résultats inexploitablement ou générant des aberrations au sein d'une même promotion. La solution la plus convaincante et qui a été adoptée, reste celle de la correspondance par gradation de l'échelle de notation de 0 à 20, telle que décrite ci-dessous :

**Note > Note ECTS :** Commentaire / Résultat / Évaluation

**0-6,9 > F :** Confus, très peu de connaissances, mauvaise compréhension des enjeux / FAIL / Échec

**07-9,9 > FX :** Confus, compréhension limitée, manque de capacité d'analyse / FAIL / Échec

**10-10,9 > E :** Des connaissances à développer, une compréhension partielle des enjeux / PASS / Passable

**11-11,9 > D :** Bonne compréhension, de bonnes connaissances mais une analyse à affiner / PASS / Satisfaisant

**12-13,9 > C :** Bonnes connaissances, analyse correcte, un travail cohérent / PASS / Bien

**14-15,9 > B :** Très bonne compréhension, un travail clair et ciblé / PASS / Très bien

**16-16,9 > A :** Très bonne compréhension, une analyse juste, un travail clair et ciblé / PASS / Excellent

**17-20 > A+ :** Un travail remarquable montrant perspicacité et originalité / PASS / Excellent

Quand un élève ne se rend pas à l'examen ou ne participe pas à l'évaluation finale correspondant au cours suivi, figure la mention « Absent » si l'étudiant apporte une justification valable de l'absence (certificat médical..) et « Échec-0 » si l'étudiant ne fournit aucune raison valable. Pour valider un cours, l'étudiant doit obtenir une note d'au moins 10 points sur 20. La mention "Echec-0" ne permet pas de rattrapage. Un redoublement ou une réorientation peut-être envisagée par l'équipe pédagogique.

Pour les cours où il n'y a pas d'ECTS :  
Note

**P : 10-20 (Admis/PASS)**

**F : 0-10 (Échec/FAIL)**

### Les rattrapages

Il est à noter que l'accès au rattrapage n'est pas automatique, notamment pour cause d'absences répétées et/ou de longue durée sans justificatifs, mais fait l'objet d'une décision de l'enseignant

concerné et de l'équipe pédagogique. La note de rattrapage est la moyenne de la note donnée à la qualité du travail pondérée par la note donnée à l'assiduité. Il appartient à chaque étudiant de se renseigner sur les modalités de rattrapage mises en place dans le cours concerné.

Les relevés de notes sont envoyés par courrier à l'adresse notée par l'étudiant sur son dossier d'inscription.

L'obtention de 0 crédit dans une ou plusieurs disciplines à la suite des examens et des bilans, ne donne pas accès au rattrapage. Dans le cadre d'Erasmus, le rattrapage s'effectue obligatoirement dans l'établissement partenaire.

### Présence

La présence aux cours et à l'ensemble des propositions pédagogiques est obligatoire pour chaque année. L'assiduité et l'implication représentent un des critères d'évaluation de chaque enseignement. En cas d'absences répétées et/ou de longue durée, sans justificatifs, l'équipe pédagogique pourra considérer que l'acquisition des compétences est fortement compromise et donc l'évaluation impossible.

L'abandon de l'étudiant est acté en réunion de bilan par l'équipe pédagogique et mentionné sur le relevé de notes du semestre concerné.

Les justificatifs d'absence sont à déposer au Service de la scolarité. Par ailleurs, une information orale est à donner aux enseignants et au coordinateur d'année.

### Consultation des copies et procédure de réclamation

Les étudiants ont le droit de consulter leur copie, sur demande au service de la scolarité. En cas de réclamation, ils peuvent solliciter un entretien avec l'enseignant responsable de l'enseignement dans un premier temps. Dans un second temps, en cas de non résolution de la réclamation, ils peuvent formuler leur demande par écrit à la direction des études en exposant les motifs de leur réclamation.

### Plagiat-contrefaçon

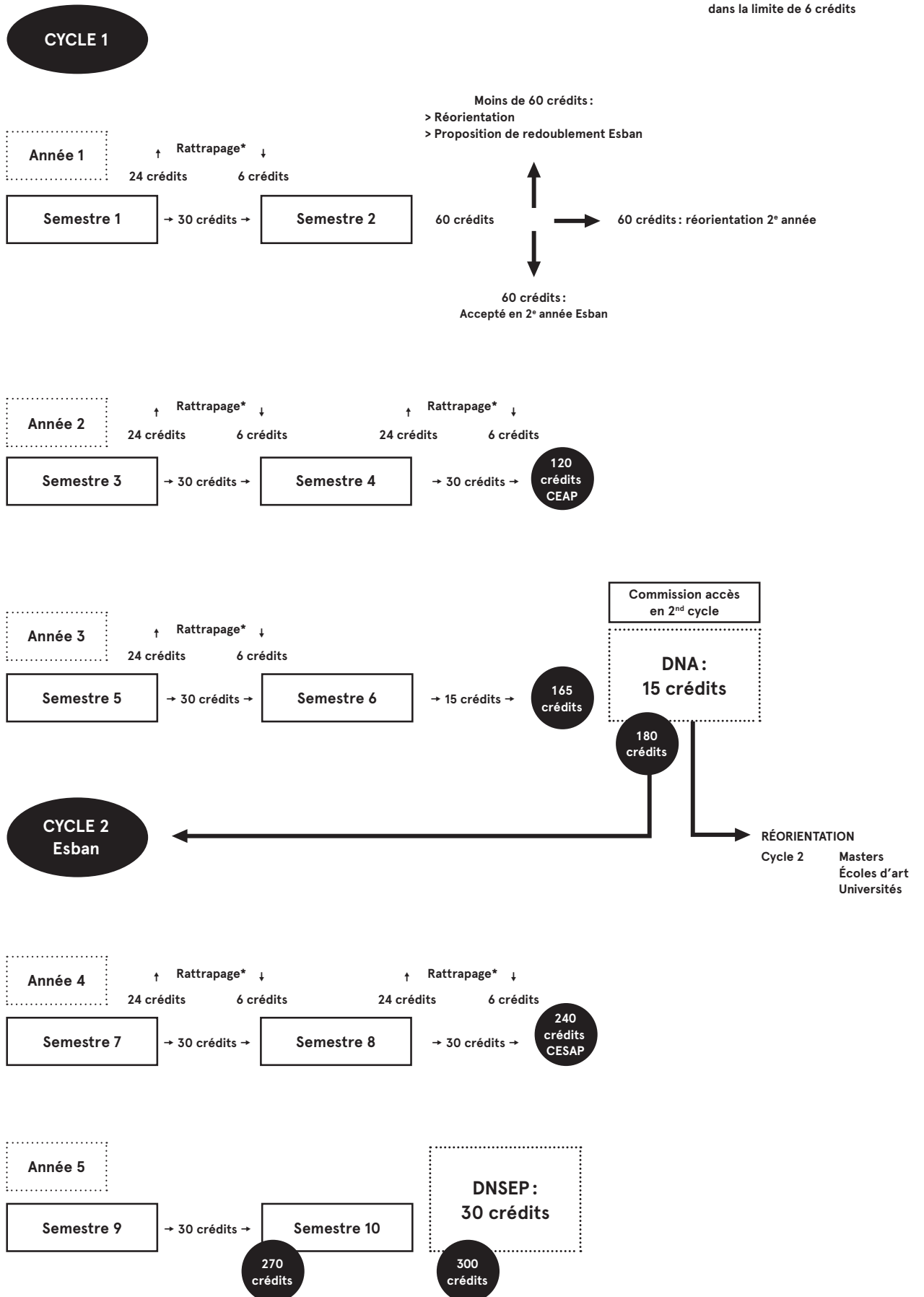
Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon (plagiat) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement. Des poursuites pénales peuvent également être engagées.



# Réglementation des études

\* Un rattrapage peut être effectué dans la limite de 6 crédits



# Cycle 1

## La licence et le DNA

### Modalités pédagogiques

**De Licence 1 à Licence 3**, le Cycle 1 comprend 6 semestres et se caractérise par un apprentissage de nombreuses disciplines selon un emploi du temps hebdomadaire et l'émergence progressive d'un travail personnel.

En 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, l'enseignement est construit à partir de cours fondamentaux et s'équilibre entre initiation aux techniques et aux pratiques artistiques (PRAT et TECH) et cours théoriques (THEO).

En semestre 1 et 2, l'initiation à la recherche (RECH) est abordée dès la 1<sup>re</sup> année, et se divise en deux temps : l'initiation au projet personnel et l'initiation à la recherche documentaire. L'accent est mis sur la découverte des outils et des moyens d'expression : dessin, photographie, volume, peinture, vidéo, pratiques éditoriales, infographie... auxquels se joignent les bases d'un enseignement théorique : histoire de l'art, art contemporain, culture générale et anglais. Deux semaines durant l'année sont consacrées à des workshops avec des artistes invités afin de prendre connaissance des sessions qui scandent la deuxième année.

Les semestres 3 et 4 s'inscrivent pour partie dans la continuité de la 1<sup>re</sup> année. Ainsi en est-il de l'apprentissage des médiums et des concepts qui se poursuit à travers des cours hebdomadaires au semestre 3.

L'année 2 fait également l'objet de nouvelles formes pédagogiques : la pratique d'atelier et l'émergence d'un projet personnel dans le cadre des sessions-workshops dirigés par chacun des enseignants. Ces semaines d'immersion dans une pratique singulière ou transdisciplinaire aboutissent au semestre 4 à des réalisations plastiques et permettent la découverte en profondeur de chacune des disciplines comme de l'initiation à la conduite de projet.

La pratique de l'atelier bénéficie de plusieurs plages horaires hebdomadaires qui offrent la possibilité à l'étudiant d'acquérir progressivement son autonomie et de poser les bases de sa démarche individuelle pour la troisième année. Un stage en milieu professionnel est obligatoire durant l'année 2 ou 3 encadré par le tuteur de stage et le Bureau d'Insertion Professionnelle. Des visites d'expositions et de lieux de diffusion sont

programmées au semestre 4 avec les enseignants en théorie. Il est également possible de demander un séjour Erasmus pour le semestre 4.

Les semestres 5 et 6 sont consacrés à la pratique d'atelier et au développement de la démarche personnelle de l'étudiant grâce au suivi de projet effectué par les enseignants. Une offre conséquente d'ARC, Ateliers Recherche Création, est également programmée et bénéficie d'une plage horaire distincte dans l'emploi du temps. Ils sont menés par une équipe d'enseignants autour d'une thématique commune et comprennent l'organisation de workshops auprès d'artistes invités, des conférences, des ateliers techniques, des déplacements à l'extérieur...

À l'issue du DNA, l'étudiant peut candidater au Master de l'Esban ainsi qu'à ceux des autres écoles d'art, poursuivre ses études dans d'autres établissements selon leurs conditions d'admission, ou encore entreprendre une activité professionnelle si l'étudiant, durant son parcours, a fait le choix de se spécialiser dans certains champs.

### Cas particuliers

Le statut d'étudiant salarié est reconnu sur présentation d'un contrat de travail mentionnant le volume horaire et l'emploi du temps de l'étudiant. Il donne lieu, après appréciation de la direction et de l'équipe pédagogique, à la possibilité de présenter le DNA en trois ans. Le suivi d'un bi-cursus donne également la possibilité à l'étudiant soit de présenter son DNA en trois ans, soit d'obtenir des équivalences entre les deux formations. La déclaration de salariat ou de bi-cursus doit être faite au plus tôt auprès de la direction des études qui proposera un aménagement de l'emploi du temps en concertation avec l'équipe pédagogique.

### Évaluation et réglementation

#### Année 1 – Semestres 1 et 2

L'enseignement aux semestres 1 et 2 est organisé selon un planning de cours et de projets hebdomadaire.

Une participation active et assidue à tous les enseignements est obligatoire. En aucun cas des crédits ne pourront être délivrés si l'étudiant est noté absent à tout ou partie des enseignements sans justifications. Chaque enseignant constate la présence de l'étudiant. L'assiduité

fait partie des critères d'évaluation et le conseil de classe de fin de semestre se réserve le droit de mettre fin au cursus d'un étudiant noté absent de façon récurrente.

Si l'absence est justifiée, le conseil de classe se réserve le droit de proposer un redoublement ou une réorientation à l'étudiant pour une meilleure poursuite de ses études.

Les étudiants salariés ou présentant des difficultés particulières, comme un handicap reconnu, doivent en informer la direction des études dès le début de l'année et fournir les papiers justificatifs au service de la scolarité.

1 crédit équivaut à environ 25 à 30 heures de charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre un certain nombre de compétences et de connaissances par semestre.

Chaque enseignant attribue les crédits sous la forme d'évaluation précisée dans chaque fiche de cours (voir le catalogue de cours) hormis les crédits de bilans attribués collégalement par l'ensemble des enseignants concernés lors du bilan des semestres 1 et 2. L'attribution d'une note (de 0 à 20) qualifie les crédits. En cas de note inférieure à 10, les crédits ne sont pas attribués. Dans ce cas, selon les disciplines et le semestre concernés, des rattrapages sont programmés (voir le paragraphe *Rattrapages*)

Les crédits de bilan du semestre 1 constituent une moyenne générale à partir des notes obtenues dans chaque matière.

Les crédits de bilan du semestre 2 sont attribués collégalement par l'équipe pédagogique d'après un accrochage d'un choix de travaux.

L'assiduité, l'implication et la motivation comptent particulièrement dans l'attribution de ces crédits de bilan.

Les étudiants doivent apporter une attention particulière à l'accompagnement théorique et iconographique autour de leurs recherches et travaux personnels (documentation, carnet de recherches, références théoriques, appareil critique...) formalisé par un dossier réalisé tout au long de l'année servant notamment à candidater dans d'autres écoles à l'issue du S2, pour un stage ou une mobilité Erasmus.

### **Passage aux semestres 2 et 3**

L'obtention de 24 crédits est nécessaire pour le passage au semestre 2. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 2 selon les modalités définies par chaque enseignant. L'absentéisme ne peut en aucun cas être rattrapé.

Si l'étudiant a obtenu moins de 24 crédits,

l'équipe pédagogique peut émettre une proposition de réorientation dès la fin du semestre 1 ou de redoublement. Il appartient à chaque étudiant en difficulté dès le semestre 1 ou durant le semestre 2 de prendre ses dispositions afin d'envisager des possibilités de réorientation. En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante; cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.

60 crédits sont nécessaires pour le passage en semestre 3. Il n'y a pas de rattrapage programmé pour accéder au semestre 3. Si l'étudiant a obtenu moins de 60 crédits à l'issue du semestre 2, l'équipe pédagogique peut émettre une proposition de réorientation ou de redoublement.

Entre 0 et 23 crédits, à l'issue du semestre 1 ou du semestre 2, l'étudiant est en situation de redoublement. Le conseil de classe, lors de la réunion bilan, décidera de l'accepter à nouveau dans l'établissement ou pas, pour l'année qui suit. Un résultat de 0 crédit entraîne automatiquement la non-acceptation de l'étudiant à se réinscrire l'année suivante, sauf raisons médicales. La décision est prise par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le redoublement ne peut être proposé qu'une seule fois.

Lorsque l'étudiant est en rattrapage, en cas d'échec à celui-ci, il est déclaré comme en situation de redoublement. Le conseil pédagogique décidera de l'accepter à nouveau dans l'établissement ou pas, pour l'année qui suit.

### **Année 2 – Semestres 3 et 4**

Aux semestres 3 et 4, chaque enseignant attribue individuellement les crédits à l'issue de ses cours et/ou de sa session selon les modalités d'évaluation précisées dans sa fiche de cours (voir le catalogue de cours).

Les bilans des semestres 3 et 4 s'organisent comme une présentation spatiale, documentaire et orale auprès d'un jury. La présentation s'accompagne d'un carnet de bord. Les étudiants doivent apporter une attention particulière à l'accompagnement théorique et iconographique autour de leurs recherches et travaux personnels (documentation, carnet de recherches, références théoriques, appareil critique...). La présentation des travaux et recherches depuis la deuxième année est requise pour le DNA en complément de l'accrochage des réalisations plastiques.

Un stage est obligatoire durant cette année d'études. Les crédits de stage sont attribués au semestre 6 (se référer au chapitre: *La mobilité*)

*et les ressources, les stages*). Le rapport de stage consiste en une fiche recto écrite synthétisant l'influence que cette expérience a pu avoir sur le cursus d'études de l'étudiant. Des éléments oraux seront également donnés lors du passage du bilan en S4, S5 ou S6 et S8. Pour ceux qui le souhaitent une projection ou un accrochage public

#### **Passage au semestre 4**

L'obtention de 84 crédits est nécessaire pour le passage au semestre 4. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 4 selon les modalités définies par chaque enseignant. L'absentéisme ne peut en aucun cas être rattrapé.

Si l'étudiant a obtenu moins de 24 crédits, l'équipe pédagogique peut émettre une proposition de réorientation dès la fin du semestre 3 ou de redoublement. Il appartient à chaque étudiant en difficulté dès le semestre 3 ou durant le semestre 4 de prendre ses dispositions afin d'envisager des possibilités de réorientation. L'absence à tout ou partie d'une session de L2 n'est pas rattrapable.

L'étudiant disposant de 120 crédits européens à l'issue des quatre premiers semestres obtient le certificat d'études d'arts plastiques délivré par la direction de l'établissement.

#### **Passage au semestre 5**

114 crédits minimums sont nécessaires pour le passage en semestre 5. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 5. En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante ; cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative. Un seul redoublement par cycle est autorisé.

#### **Année 3 – Semestres 5 et 6**

L'étudiant doit choisir deux ARC et un projet d'exposition dès le début du semestre 5 et trois enseignants référents pour son suivi de projet personnel, dont le coordinateur d'année. Il n'est pas autorisé à changer de professeurs référents en cours d'année. Il est possible de changer d'ARC d'une année sur l'autre, dans la limite des places disponibles et avec l'accord de l'enseignant responsable. Une participation active et assidue dans les enseignements théoriques est impérative (histoire, théorie des arts et langue étrangère).

La présentation des travaux et recherches depuis la deuxième année est requise pour le DNA en complément de l'accrochage des réalisations plastiques ainsi qu'un document

écrit issu d'un des projets pédagogiques effectués au cours du premier cycle.

Cet ensemble peut comprendre : notes, maquettes, dessins préparatoires, esquisses, textes, etc. dont la forme sera déterminée avec le coordinateur d'année. Cette présentation anticipera également l'ébauche de la problématique de recherche personnelle que l'étudiant envisage de développer à partir de la quatrième année, s'il souhaite se présenter au Master de l'Esban.

#### **Passage du semestre 5 au semestre 6**

30 crédits d'enseignement sont attribués au semestre 5 et 15 crédits au semestre 6. L'obtention de 150 crédits est nécessaire pour le passage en semestre 6. Il n'y a pas de rattrapage programmé pour le semestre 6 (fin de 1<sup>er</sup> cycle et présentation au diplôme).

Une rencontre est organisée au cours du semestre 6 entre les étudiants et un ou deux invités extérieurs, reconnus pour leur implication dans le monde de l'art contemporain et/ou de l'enseignement culture autour d'un accrochage préparant leur passage au diplôme.

Le bilan des semestres 5 et 6 se fait dans les conditions du diplôme, soit 30 mn de présentation devant deux jurys différents : l'un constitué des personnalités invitées, l'autre du jury de bilan. Ce dernier délivre seul les crédits.

#### **Présentation au diplôme**

La présentation de l'étudiant à l'épreuve du Diplôme National d'Arts (DNA) est subordonnée à l'obtention de 165 crédits lors du bilan de fin de semestre 6. Tous les crédits européens correspondant à un cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme, doivent être obligatoirement validés avant la présentation du diplôme.

Cette épreuve donne lieu à l'attribution de 15 crédits. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Les étudiants qui ne disposent pas des 165 crédits sont autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement dans la limite d'un seul redoublement par cycle.

À l'issue de cette épreuve, l'étudiant a obtenu 180 crédits, il est alors titulaire du Diplôme National d'Arts (DNA). Les étudiants qui n'obtiennent pas tous les crédits européens attachés aux épreuves des diplômes sont autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement et à repasser les épreuves du diplôme dans la limite d'un seul redoublement pour échec au diplôme. En cas de redoublement,

les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante, cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.

### **Modalités de l'épreuve du DNA**

L'épreuve du DNA consiste en un entretien avec le jury à partir d'une présentation des travaux de recherche plastique réalisés durant le premier cycle ainsi que d'un écrit produit dans le cadre d'un ARC ou d'un projet du S5 ou S6 au choix. Cet écrit consiste en 4/5 pages maximum, une bibliographie et est encadré par le responsable de l'ARC ou du projet.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes.

Le jury est nommé par la direction de l'établissement et comprend trois membres: un enseignant représentant l'établissement et deux personnalités invitées; le président du jury est l'une de ces deux personnalités.

À l'issue de ces épreuves, le jury délibère sur l'attribution du DNA et attribue les crédits correspondants. Les décisions sont prises à la majorité absolue.

- Les critères nationaux d'évaluation sont:
- Présentation formelle et critique des travaux
  - Origine et évolution du projet
  - Inscription culturelle du travail
  - Qualité des réalisations

### **Validation et résultats**

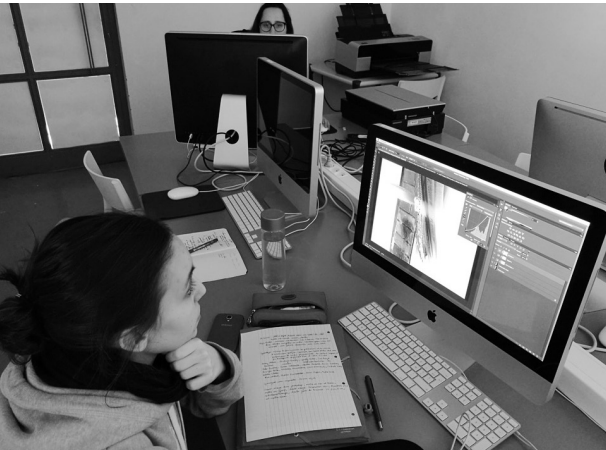
15 crédits sont attribués au candidat lors de l'obtention du DNA.

Aucun autre crédit ne peut se substituer aux 15 crédits attachés à l'obtention du DNA.

À l'obtention du DNA, l'étudiant a obtenu 180 crédits.

La non-obtention du diplôme entraîne un redoublement qui ne peut être proposé qu'une fois. La non-présentation à l'examen doit faire l'objet d'un certificat médical.

En cas de redoublement, les crédits d'enseignements obtenus sont acquis et conservés l'année suivante cependant une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.



ARC Photo, Esban 2017, Droits réservés



Esban 2017, Droits réservés



# Cycle 2

## Master et DNSEP

### Modalités d'accès en second cycle

L'admission en semestre 7 est subordonnée à :

- l'obtention du DNA et des 180 crédits
- l'avis favorable de la commission d'admission en second cycle.

La commission comprend au moins trois professeurs du cycle nommés par la direction. L'un des professeurs est titulaire d'un diplôme de doctorat. Le président de la commission est désigné par la direction de l'établissement parmi ses membres.

La commission d'admission en deuxième cycle se réunit valablement si au moins trois de ses membres sont présents. Les avis sont donnés à la majorité absolue de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction. La décision de refus est motivée.

Il est attendu du candidat à l'admission en 2<sup>nd</sup> cycle une présentation-bilan des travaux effectués lors de son 1<sup>er</sup> cycle ainsi qu'une note d'intention concernant le projet qu'il souhaite réaliser en Master.

### Présentation

L'enseignement s'articule autour du développement de la problématique personnelle de l'étudiant et de la rédaction du mémoire de fin d'études.

Le travail personnel s'enrichit et se confronte à des contributions extérieures : ARC, workshops, séminaires de recherche, colloques, voyages d'études sont programmés par les enseignants et viennent alimenter le travail d'écriture du mémoire de fin d'études.

L'emploi du temps se répartit entre des cours théoriques obligatoires pour tous et plusieurs modules d'enseignement au choix : le suivi d'un ARC et des séminaires en M1 permet une spécialisation progressive tandis que le pôle Pratiques de l'exposition, propre au Master, est obligatoire pour tous les étudiants. Il se compose de projets d'expositions menés par les enseignants. Un projet du pôle Pratique de l'Exposition doit être obligatoirement suivi durant la 4<sup>e</sup> année. Il est possible de changer d'ARC d'une année sur l'autre, dans la limite des places disponibles et avec l'accord de l'enseignant responsable. Par ailleurs, l'étudiant doit choisir trois professeurs référents pour son suivi de projet, parmi lesquels son directeur de mémoire.

Il n'est pas possible de changer de professeurs référents en cours d'année. Il est en revanche autorisé de choisir des enseignants référents différents entre le Master 1 et le Master 2, sauf le directeur de mémoire.

### Année 4 – Semestres 7 et 8

L'étudiant doit commencer la rédaction du mémoire dont la soutenance aura lieu au début du semestre 10.

Durant l'année de M1, un ou plusieurs stages, obligatoires, permettent une immersion dans le monde professionnel. Le rapport de stage consiste en une fiche recto écrite synthétisant l'influence que cette expérience a pu avoir sur le cursus d'études de l'étudiant. Des éléments oraux seront également donnés lors du passage du bilan en S4 ou S5 et S8. Pour ceux qui le souhaitent une projection ou un accrochage public

Tournée vers l'international, l'année de M1, grâce au programme ERASMUS, permet également de suivre une partie de sa scolarité à l'étranger grâce à une vingtaine d'accords interinstitutionnels avec des universités et écoles des beaux-arts (voir la partie *Relations internationales*).

### Modalités d'évaluation

Les évaluations ont lieu durant les bilans de fin de semestre. Chacun des trois professeurs référents attribue ses crédits auxquels s'ajoutent :

- des crédits relatifs aux enseignements théoriques,
- des crédits relatifs à la préparation du mémoire,
- des crédits de participation aux projets d'exposition,
- des crédits relatifs au suivi des ARC,
- des crédits de suivi de projet personnel
- des crédits de Bilan.

### Passage au semestre suivant

L'obtention de 24 crédits est nécessaire pour le passage en semestre 8. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 8.

L'obtention d'un minimum de 54 crédits est nécessaire pour le passage en semestre 9. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 9.

Il est à noter que l'accès au rattrapage est autorisé en fonction de l'assiduité de l'étudiant constatée par l'équipe pédagogique durant

le semestre concerné. Sa programmation fait l'objet d'une décision de l'enseignant concerné et de l'équipe pédagogique et tout à fait exceptionnel à ce niveau du cursus. Un rattrapage ne peut être proposé à un étudiant noté absent par l'équipe pédagogique.

L'étudiant ayant obtenu 240 crédits à l'issue du M1 est titulaire du Certificat d'Études Supérieures d'Arts Plastiques (CESAP) délivré par l'établissement.

### **Cas particuliers**

Le statut d'étudiant salarié est reconnu sur présentation d'un contrat de travail mentionnant le volume horaire et l'emploi du temps de l'étudiant. Il donne lieu, après appréciation de la direction et de l'équipe pédagogique, à la possibilité de présenter le DNSEP en trois ans.

Le suivi d'un bi-cursus donne également la possibilité à l'étudiant soit de présenter son DNSEP en trois ans, soit d'obtenir des équivalences entre les deux formations.

La déclaration de salariat ou de bi-cursus doit être faite le plus tôt auprès de la direction des études qui proposera un aménagement de l'emploi du temps en concertation avec l'équipe pédagogique.

### **Le mémoire de Master**

Le mémoire se prépare dès le début du semestre 7 du Master I, pour une soutenance orale prévue au début du semestre 10 du Master 2. Un directeur de mémoire est choisi par l'étudiant parmi l'équipe pédagogique. La coordination des mémoires est assurée par l'enseignante en culture générale et l'enseignante en art contemporain.

Le mémoire est une partie essentielle du projet que l'étudiant élabore en 2nd cycle : il constitue l'une des étapes du travail de recherche et de création que l'étudiant développe du semestre 7 au semestre 10.

Il témoigne d'une pensée critique et problématisé un questionnement strictement lié avec le travail artistique. Il rend compte du cheminement et du positionnement de l'étudiant vis-à-vis des hypothèses soulevées.

Le mémoire comporte un écrit de 30 pages, une iconographie, une bibliographie/filmographie, et éventuellement des annexes (entretiens, documents de recherche).

La forme du mémoire constitue en elle-même un objet de recherche pour l'étudiant en art : les formes expérimentales, autres que la dissertation, sont fortement encouragées. L'écrit peut donc s'articuler avec des éléments sonores et visuels, des documents, des liens Internet, etc.

L'écriture elle-même peut faire l'objet d'une approche expérimentale et mêler différents genres et registres, tels que l'enquête, l'expression poétique et fictionnelle, etc.

L'articulation de ces différentes formes d'expression peut aboutir à une édition, une installation, une vidéo, un site Internet, etc. La présentation du mémoire peut également relever d'une approche dynamique et donner lieu à une performance.

Conformément aux recommandations du Ministère de la Culture et de la Communication (note DGCA du 3 juin 2013), l'évaluation du mémoire porte sur l'originalité du sujet et de son traitement, son inscription dans un champs de pensée, la capacité de l'étudiant à adopter un point de vue critique, l'étendue et la pertinence de la bibliographie, la qualité rédactionnelle et formelle du mémoire, l'articulation avec le travail plastique, la qualité de l'entretien avec le jury.

### **Étapes du travail lié au mémoire**

#### **M1 – semestre 7**

Choix du sujet, recherche documentaire, réflexion sur la forme du mémoire. Élaboration de la bibliographie/filmographie. Élaboration d'un premier plan du mémoire et d'une première ébauche de forme.

#### **M1 – semestre 8**

Élaboration d'un plan détaillé, précisant la forme que prendra le mémoire. Rédaction et articulation avec les éléments non textuels.

#### **M2 – semestre 9**

Fin du travail de rédaction et de mise en forme. Dépôt du mémoire. Préparation de la soutenance orale.

#### **M2 – semestre 10**

Soutenance orale.

### **Année 5 – Semestres 9 et 10**

Les semestres 9 et 10 se développent autour du projet personnel de l'étudiant, de la préparation du diplôme, de la participation aux séminaires et aux colloques.

Un séminaire au S9 est obligatoire. L'étudiant doit choisir trois professeurs référents pour son suivi de projet, parmi lesquels son directeur de mémoire. Il n'est pas possible de changer de professeurs référents en cours d'année. Il est en revanche autorisé de choisir des enseignants référents différents entre le Master 1

et le Master 2, sauf le directeur de mémoire.

L'obtention de 270 crédits d'enseignement à la fin du semestre 9 est nécessaire pour se présenter aux épreuves du diplôme. Il n'y a pas de rattrapage programmé pour le semestre 9 (fin de 2<sup>nd</sup> cycle et présentation au diplôme).

Tous les crédits européens correspondant à un cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme, doivent être obligatoirement validés avant la présentation du diplôme.

Les étudiants qui n'obtiennent pas tous les crédits européens attachés aux épreuves des diplômes sont autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement et à repasser les épreuves du diplôme dans la limite d'un seul redoublement pour échec au diplôme. En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante, cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.

### **Modalités d'évaluation**

Les évaluations ont lieu durant le bilan de fin de semestre 9 ou début de semestre 10. Chacun des trois professeurs référents attribue ses crédits auxquels s'ajoutent :

- des crédits relatifs aux enseignements théoriques,
- des crédits relatifs à la finalisation du mémoire,
- des crédits de participation aux projets d'exposition,
- des crédits de suivi de projet personnel.

### **Modalités de l'épreuve du DNSEP**

La présentation de l'étudiant aux épreuves est subordonnée à l'obtention de 270 crédits d'enseignement.

Le diplôme est constitué de deux épreuves : la soutenance du mémoire au début du semestre 10 qui donne lieu à 5 crédits et la présentation des travaux artistiques à la fin de celui-ci qui donne lieu à l'attribution de 25 crédits. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Les diplômes peuvent être accompagnés de mentions ou de félicitations.

Pour les notes supérieures ou égales à 14 et inférieures à 16, le jury distingue une qualité particulière du travail par une mention.

Pour les notes supérieures ou égales à 16, le jury accorde les félicitations.

Les candidats peuvent obtenir communication de leur note et de l'appréciation portée par le jury sur le procès-verbal sur demande écrite auprès du directeur de l'établissement.

### **A – Soutenance du mémoire**

Elle a lieu au début du semestre 10. La durée de l'épreuve est de vingt minutes.

Le mémoire doit être édité en trois exemplaires papier et un en format numérique et adressé aux deux membres du jury un mois avant la soutenance. Un des exemplaires est destiné à la bibliothèque de l'école.

Le jury est constitué de deux membres dont l'enseignant représentant l'établissement et l'une des quatre personnalités qualifiées extérieures du jury de l'épreuve de présentation des recherches et créations artistiques. L'un des deux est titulaire d'un doctorat. La soutenance comprend un échange avec les membres du jury et donne lieu à l'attribution de 5 crédits.

À l'issue de la soutenance du mémoire, les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire établissent un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique.

En fin de semestre 10, le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation des travaux de recherche et création artistiques. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du diplôme national d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il attribue les crédits correspondants au mémoire et au travail plastique.

### **B – Épreuve de présentation des recherches et créations artistiques**

La durée de l'épreuve est de quarante minutes.

Le jury nommé par la direction de l'établissement est composé de cinq membres : un enseignant représentant l'établissement et quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement. Le président du jury est désigné par la direction de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

L'évaluation du candidat lors de l'épreuve est effectuée à partir d'une présentation des travaux de recherche et création artistique.

Elle donne lieu à l'attribution de 25 crédits.

Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique se réunit valablement si au moins quatre membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La non-obtention du diplôme entraîne un redoublement qui ne peut être proposé qu'une fois. La non-présentation à l'examen doit faire l'objet d'un certificat médical.



En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante ; cependant, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative. Un seul redoublement par cycle est autorisé.

À l'issue de ces épreuves, l'étudiant a obtenu 300 crédits, il est alors titulaire du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), conférant grade de Master.

Les critères nationaux d'évaluation sont :

- Présentation formelle et critique des travaux
- Origine et évolution du projet
- Inscription culturelle du travail
- Qualité des réalisations

Le supplément au diplôme est délivré depuis l'année 2014 en même temps que le diplôme. Il a pour objectif de donner une lisibilité claire du parcours et des acquis de l'étudiant, à un niveau international. Il récapitule les enseignements suivis et crédits obtenus en 2<sup>nd</sup> cycle, les expériences de mobilité et de stage de l'étudiant. Il informe sur les objectifs pédagogiques du cursus et les modes d'évaluation de l'établissement.



Esban 2017, Droits réservés



Atelier Vidéo, Esban 2017, Droits réservés

# Régime des études

## Contrat d'études

Sont concernés : les étudiants redoublants, les étudiants en stage longue durée, les étudiants salariés, tous les étudiants suivant un bi-cursus.

En accord avec le coordinateur d'année et les professeurs référents, un contrat d'études est signé avec l'étudiant présentant une des situations énumérées ci-dessus. Celui-ci détaille les enseignements que l'étudiant doit suivre avec assiduité, les crédits manquants et/ou les aménagements d'emploi du temps et donc d'obtention de crédits, les attendus en cas de stages ou de contrats de travail l'éloignant momentanément de l'établissement.

Le contrat peut également préciser une année ou un semestre de césure, ou encore une situation de difficultés scolaires particulières pour l'étudiant et l'inviter à envisager une réorientation ou un redoublement dans l'établissement.

Une attention particulière est portée aux publics ayant des contraintes spécifiques et notamment :

- les étudiants salariés dont le cas est traité de manière individuelle. Ils doivent se présenter au service de la scolarité et fournir une copie de leur contrat mentionnant leurs horaires de travail. Après un entretien avec la direction des études et leur coordinateur d'année, ils pourront bénéficier, dans la mesure du possible, d'un aménagement de leur temps scolaire qui peut prendre des formes diverses. Dans tous les cas, il leur appartient de se signaler auprès de chaque enseignant et de s'informer des modalités d'apprentissage et d'évaluation mises en place par l'enseignant pour les étudiants salariés;
- les étudiants en situation de handicap qui voient leur temps de préparation et de présentation adaptés sous réserve de l'analyse et de la préconisation de la CDAPH départementale. Ces derniers doivent adresser leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et en informer l'établissement.

Les étudiants suivant un bi-cursus pour lesquels un aménagement d'emploi du temps et/ou des équivalences peuvent être envisagés en fonction de la double formation.

Les étudiants titulaires d'un DNSEP ou d'un diplôme équivalent ayant candidaté à la 5<sup>e</sup> année en vue de l'obtention du grade de Master 2.



Workshop Peinture, Esban 2017, Droits réservés

# Les processus d'évaluation, le suivi des diplômés

## L'évaluation des formations

L'Esban propose à ses étudiants de procéder à une évaluation des études à l'issue du premier cycle et du second cycle. Un questionnaire écrit est soumis à l'ensemble des étudiants diplômés qu'ils doivent nous retourner dès la fin du diplôme.

Chaque enseignement fait également l'objet d'une évaluation par les étudiants à l'issue du semestre de cours.

Par ailleurs, pour les années 1, 2 et 4, un entretien est organisé entre les étudiants

délégués de chaque année, la direction des études, la responsable de la scolarité et l'enseignant coordinateur d'année afin d'échanger sur le déroulé des semestres précédents et leur organisation.

Le Comité d'Orientation Pédagogique, Scientifique et de la Vie Étudiante se réunit une fois par semestre. L'instance est consultative et contribue à définir le projet pédagogique de l'établissement. Il est composé de membres de l'équipe élus, de représentants des étudiants, de personnalités invitées et de l'équipe de direction.



Esban 2017 © Florent Gardin

# Les formations complémentaires

## L'année de césure

Conformément à la circulaire du 22 juillet 2015 du MENESR, l'année de césure s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire. Elle est accessible dès la fin de l'année 1 sous réserve de l'obtention des 60 crédits annuels. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans le cursus LMD (Licence-Master-Doctorat).

Ce temps de césure permet aux étudiants d'établir un programme visant à préciser leur insertion professionnelle, voire d'orientation universitaire.

Ainsi, il s'agit de procéder à des stages (d'une durée maximale correspondante à l'année universitaire dans ce cas précis), des voyages d'études, des expériences professionnelles courtes, et tous projets personnels sous réserve d'un lien évident avec le projet professionnel et de l'avis favorable de la commission.

Les étudiants souhaitant s'inscrire dans cette démarche présentent un dossier comprenant :

- le parcours scolaire,
- les résultats de l'année,
- le projet prévu pour l'année de césure.

Ce dossier est présenté devant la commission qui émet un avis. La décision définitive revient à la directrice de l'établissement. Dans tous les cas, l'avis favorable sur l'année de césure entraîne l'avis favorable sur l'admission en année supérieure au retour de la césure de l'étudiant..

Le critère de décision correspond à la pertinence du projet présenté par l'étudiant en regard de compétences à acquérir pour son insertion professionnelle et/ou d'éléments facilitant sa décision de poursuite d'études.

Chaque trimestre, il s'engage à envoyer un rapport sur ses activités à un enseignant tuteur qu'il aura choisi au préalable avec copie à la direction des études, ainsi que les pièces attestant de ses activités : convention, contrat, attestation, etc.

L'étudiant admis en année de césure s'inscrit administrativement à l'école et s'acquitte de ses droits d'inscription.

Pour les étudiants redoublants, de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> cycle, la césure est accessible sur un semestre à la condition que tous les crédits de ce même semestre aient été validés l'année précédente. Dans ce cas, celle-ci se concrétise sous la forme d'un contrat d'études signé par la direction des études, le coordinateur d'année et l'étudiant, et est régit par les mêmes modalités que l'année de césure de second cycle. L'étudiant réintègre

l'établissement au semestre suivant afin de suivre les enseignements et valider les crédits manquants.

## La 6<sup>e</sup> année

La 6<sup>e</sup> année correspond à une année supplémentaire à l'école des beaux-arts à l'issue de la réussite au DNSEP et est composée de deux semestres. Celle-ci a pour fonction principale d'accompagner l'étudiant dans son insertion professionnelle, après acceptation de son dossier par la commission d'entrée en 6<sup>e</sup> année. Celle-ci est composée de la directrice générale, la directrice des études, l'enseignant coordinateur de l'année de diplôme de l'étudiant et deux enseignants.

Cette formule ne s'adresse qu'aux étudiants issus de l'Esban, n'a pas valeur de post-diplôme, et n'est pas comptabilisée dans le cursus LMD : elle ne donne donc pas lieu à l'attribution de crédits ni à des bourses. Le programme de formation comprend :

- la participation aux séminaires de recherche du Master,
- la participation aux modules professionnels,
- l'invitation au séminaire Journées de fin d'études et début de carrière à l'Isdat,
- des rendez-vous individuels avec les enseignants.

Il s'agit également pour chaque étudiant de suivre un stage long d'une durée au moins égale à quatre mois lors du semestre 12 ou d'avoir un projet de résidence d'artiste, ou de participer à un projet singulier s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine et démontrant l'acquisition d'expériences, de compétences et/ou de connaissances supplémentaires ou complémentaires à l'enseignement reçu en Master.

Il est à noter que l'étudiant ne bénéficie pas d'espace d'atelier durant cette période, mais dispose en revanche de l'accès au matériel et aux ateliers de construction et de réalisation. Afin de renforcer la fonction d'insertion professionnelle de cette formule, l'école peut également envisager de proposer à l'étudiant de contribuer sous de multiples formes à la pédagogie de l'établissement : assistance éventuelle d'un enseignant ou d'un assistant d'enseignement, interventions auprès des cours et ateliers publics, association à un projet d'éducation artistique et culturelle hors-les-murs... Dans tous les cas, ne seront proposés que des projets visant



à satisfaire une exigence professionnelle attendue à l'issue d'un DNSEP-Master 2.

Le dossier de candidature pour la 6<sup>e</sup> année à fournir par l'étudiant doit être composé :

- d'un dossier pédagogique avec l'ensemble de ses relevés de notes,
- d'une lettre de motivation,
- d'un projet argumenté sur le programme qu'il envisage de suivre lors de la 6<sup>e</sup> année dans et hors de l'école,
- de tous documents attestant des premières démarches effectuées en vue de stages, ou de résidences d'artistes, ou de sa participation à un projet singulier s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine et démontrant l'acquisition d'expériences, de compétences et/ou de connaissances supplémentaires ou complémentaires à l'enseignement reçu en Master.

La commission consultera par ailleurs l'avis du jury de DNSEP relatif au passage du diplôme. L'étudiant s'acquittera en outre de droits d'inscription.

### Le bi-cursus

Dans le cadre de sa politique de suivi individuel de chaque étudiant et de l'attention apportée à la spécialisation des formations, l'école accorde une importance particulière aux étudiants souhaitant poursuivre un bi-cursus : un cycle à l'Esban et une formation, notamment universitaire.

Dans ce cadre, et uniquement en collaboration étroite avec la direction des études, des équivalences et/ou aménagement d'emplois du temps sont mis en œuvre, formalisés par un contrat d'étude personnel.

### Diplôme d'établissement Production

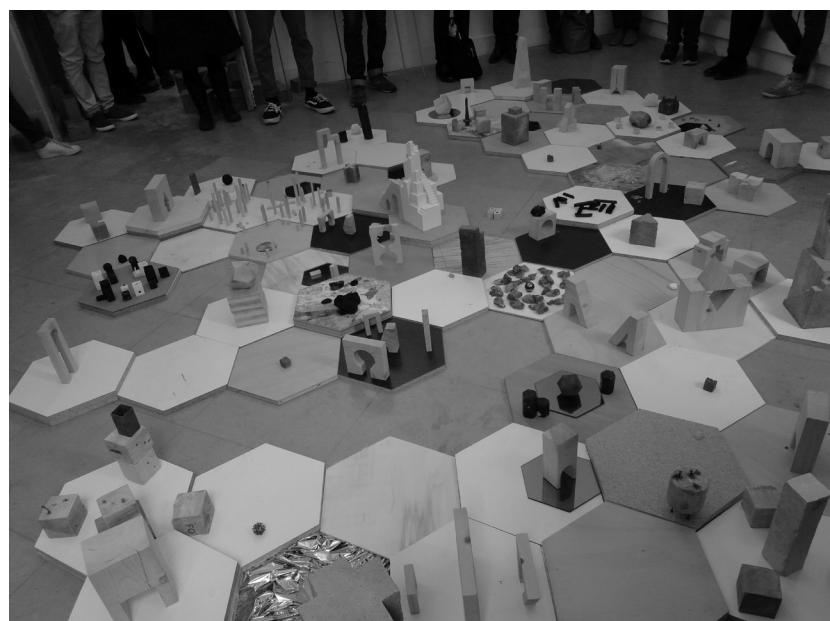
La formation Transmission s'adresse à des diplômés ou à des étudiants inscrits en 2<sup>nd</sup> Cycle dans les Ecoles supérieures d'art préparant au DNSEP Art ou Design.

Elle propose une formation dans le champ de la régie et de la production des œuvres et des expositions telles que pratiquées en milieu artistique (Centres d'art, Frac, Musées, Galeries, Lieu d'exposition), mais aussi au sein de Sociétés de Transports ou encore d'agences de production d'exposition, d'œuvres et d'évènements.

Voir le catalogue de cours.



Exposition *Espaces*, Mende, Esban, 2017. Droits réservés



Journée Portes Ouvertes, Esban, 2017. Droits réservés

# Les stages

Le cursus d'études comprend deux périodes de stages obligatoires : au premier cycle, durant les semestres 3 à 6 ; au second cycle, durant les semestres 7 et 8. Ils doivent se dérouler obligatoirement durant les vacances et peuvent être multipliés durant les mois d'été. Dans ce cas, la fonction du stage est d'explorer différents domaines professionnels, afin que l'étudiant puisse préciser son orientation en fin de premier cycle.

Au second cycle, un ou plusieurs stages sont obligatoires dans des lieux institutionnels : musée, centre d'art, frac, galeries, etc., durant les vacances des semestres 7 et 8, afin d'appréhender les enjeux de l'exposition, à la fois sur les plans technique, administratif et conceptuel. Ces stages présentent le double avantage de confronter l'étudiant, d'une part, au travail professionnel de manipulation et d'accrochage des œuvres et, d'autre part, de s'imprégner de la scène artistique contemporaine en collaborant directement avec des artistes, des commissaires d'exposition ou des conservateurs de musée.

En France ou à l'étranger, le choix des stages est largement déterminé par le projet personnel de l'étudiant. Les stages ont plusieurs objectifs :

- permettre à l'étudiant de poursuivre et d'affiner ou d'affronter des questions posées par son projet de recherche personnelle
- participer à la vie de la structure (lieux de création et de diffusion de l'art, du spectacle ou de l'édition...) et se familiariser avec son fonctionnement tant artistique et technique qu'administratif. Cette immersion dans le milieu professionnel donne l'occasion à l'étudiant de sortir de son atelier et de confronter ses méthodes de travail à d'autres approches.
- mettre en relation la formation des étudiants avec les exigences de l'entreprise. Il s'agit alors de mener au sein de l'entreprise une expérience de créativité ; d'apporter un nouveau regard sur celle-ci en produisant un projet artistique au terme de quelques semaines de présence tout en respectant les contraintes définies par le contexte.

Ces différents types de stage soulèvent ainsi l'opportunité de travailler « avec » : avec l'équipe de la structure d'accueil, avec des artistes, avec des objectifs professionnels qui se conjuguent ainsi avec les compétences de l'étudiant. Elles sont mises au service d'un projet artistique ou culturel qui ne lui appartient plus.

Les stagiaires font l'objet d'un suivi régulier de la part de leurs professeurs, qui sont également en contact avec le ou les responsables désignés dans la structure d'accueil pour encadrer le stagiaire et du Bureau d'Insertion et d'Orientation Professionnelles.

Le rapport de stage consiste en une fiche recto écrite synthétisant l'influence que cette expérience a pu avoir sur le cursus d'études de l'étudiant. Des éléments oraux seront également donnés lors du passage du bilan en S4, S5 ou S6 et S8.

Pour ceux qui le souhaitent une projection ou un accrochage public peuvent être organisés.

Une convention de stage est établie entre les organismes d'accueil et l'école. Cette dernière se réserve le droit de ne pas valider une convention si elle juge que le contenu du stage ne correspond pas au projet pédagogique développé dans l'école.

**Avant toute prise de décision, vous devez consulter le guide des stages, téléchargeable sur notre site web, [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr) à la rubrique « Professionnalisation ».**

**Les étudiants en séjour Erasmus au semestre 3 ou 4 ou au semestre 7 ou 8 sont fortement incités à réaliser leur stage dans le cadre de leur séjour à l'étranger.**

Deux périodes supplémentaires peuvent donner lieu à un ou plusieurs stages :

- l'année de césure (se reporter au paragraphe consacré à l'année de césure dans le règlement des études) permet à l'étudiant à partir d'un stage long de préciser son orientation ou son insertion professionnelle ou d'envisager une réorientation en second cycle,
- la 6<sup>e</sup> année (se reporter au paragraphe consacré à la 6<sup>e</sup> année dans le règlement des études) permet de réaliser un stage long en semestre 12 en suivant le DE Production ou une résidence d'artiste afin que l'étudiant puisse travailler à sa recherche personnelle dans un environnement artistique et préciser son projet professionnel.

Dans ces deux cas également, une convention de stage est établie entre les organismes d'accueil et l'école. Cette dernière se réserve le droit de ne pas valider une convention si elle juge que le contenu du stage ne correspond pas au projet pédagogique développé dans l'école.

# Les échanges internationaux

## Le programme d'actions internationales

Située au cœur de l'arc latin, l'Esban jouit d'une situation géographique et d'un patrimoine exceptionnels qui lui confèrent une ouverture à la fois naturelle et en liaison étroite avec les pays méditerranéens mais aussi avec l'Europe toute entière et au-delà. Fort de ces atouts, l'Esban mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement des relations internationales.

La stratégie internationale de l'établissement privilégie trois axes :

- le développement des mobilités étudiantes, enseignantes et du personnel,
- la participation à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur artistique,
- la reconnaissance de l'établissement et son inscription dans une dynamique méditerranéenne, européenne et mondiale.

Cette stratégie se décline en des actions très diverses (développement des échanges universitaires, enseignement obligatoire de l'anglais, voyages pédagogiques...) et qui se déploient dans plusieurs domaines : la formation, la communication, la recherche, ou encore l'insertion professionnelle.

Ainsi, afin d'encourager les mobilités internationales, l'Esban participe à Erasmus+ (programme d'échanges portés par la Communauté Européenne pour les années 2014-2020), tandis qu'elle collabore régulièrement avec plusieurs organismes internationaux comme l'OFAJ (pour les échanges franco-allemands) ou les instituts français à l'étranger.

Ces mobilités sont généralement impulsées par des conventions nouées avec des établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans le monde.

En vue de développer ses formations, l'Esban travaille à la mise en place de partenariats renforcés avec les établissements associés, tout d'abord grâce à une politique volontariste en faveur de la mobilité enseignante et administrative, et par la mise en œuvre de projets pédagogiques communs. L'Esban adhère également à des réseaux de développement culturel nationaux et internationaux où sont débattus les enjeux de l'enseignement supérieur artistique actuels et à venir (ELIA Artschools, Art Accord France, ANdÉA, CampusArt).

**Les étudiants intéressés pour passer une période de leur cursus à l'étranger doivent obligatoirement consulter le Guide pour la mobilité internationale sortant sur notre site web, [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr) à la rubrique « Relations Internationales ». Ils y trouveront plus d'informations sur les programmes et les modalités de participation.**



Esban 2017, Droits réservés

# Erasmus

Titulaire de la Charte Erasmus+, l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est habilitée, pour la période 2014-2020, à encadrer des mobilités en provenance ou à destination d'établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne ou de l'Espace Économique Européen ayant, comme elle, reçu cet agrément.

Grâce à ce programme, il est offert la possibilité aux étudiants de L2 et M1 d'effectuer un séjour d'études « diplômant » dans l'un des nombreux établissements dont elle est partenaire. Choisis pour la qualité et la complémentarité des enseignements qu'ils dispensent, ces établissements lui sont associés par un accord bilatéral qui définit la durée du partenariat et le nombre de participants. Deux fois par an, les candidatures sont évaluées par une commission qui valide le projet de mobilité et décide l'attribution des bourses. Avant leur départ, les étudiants choisissent un certain nombre d'unités pédagogiques. Lors de leur mobilité, ils doivent se soumettre aux procédures de contrôle en vigueur dans l'établissement d'accueil. La période d'étude passée à l'étranger est ensuite reconnue grâce au Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS) adopté par la majorité des établissements d'enseignement supérieur européens.

En parallèle, les étudiants venant des établissements associés sont accueillis dans un cadre chaleureux et à dimension humaine.

La chargée des relations internationales les aide dans leur recherche de logement et pour les différents aspects de la vie quotidienne. Dès leur arrivée, l'équipe pédagogique leur fournit un accompagnement et un suivi personnalisé qui leur permet de mener leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre de la nouvelle Charte Erasmus+, des stages en Europe sont ouverts aux étudiants de L2 et M1. Ces stages font partie du programme Erasmus, les étudiants bénéficient donc des bourses pour la mobilité internationale. Un stage à l'étranger a une durée minimum de deux mois, l'objectif étant de permettre aux étudiants d'élargir leurs expériences au contact de professionnels du milieu de l'art, d'institutions culturelles ou d'entreprises. Discuté avec les enseignants, le choix des stages est largement déterminé par le projet personnel de l'étudiant.

En l'intégrant au supplément au diplôme (remis en fin de cycle), l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes reconnaît l'expérience internationale, quelle que soit sa particularité.

Destinées en priorité aux étudiants, les mobilités Erasmus sont également proposées aux enseignants et au personnel administratif et technique, dans le but d'améliorer la connaissance réciproque des établissements et d'intensifier les coopérations.



ARC Photo, accrochage JPO, Esban, 2017. Droits réservés.



# Partenaires internationaux

D'autres échanges sont en cours de réalisation, renseignez-vous auprès du Bureau RI de l'Esban.

## Programme Erasmus

### Angleterre

- Southampton Solent University, Southampton (1 échange) : [www.solent.ac.uk](http://www.solent.ac.uk)

### Allemagne

- Hochschule für Bildende Künste Braunschweig, Braunschweig (2 échanges) : [www.hbk-bs.de](http://www.hbk-bs.de)
- Hochschule für Bildende Künste Dresden, Dresde (1 échange) : [www.hfbk-dresden.de](http://www.hfbk-dresden.de)

### Belgique

- Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai, Tournai (2 échanges) : [www.actournai.be](http://www.actournai.be)
- Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, Bruxelles (1 échange) : [www.arba-esa.be](http://www.arba-esa.be)
- École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, Bruxelles (1 échange) : [www.lacambre.be](http://www.lacambre.be)
- ERG – École de Recherche Graphique, Bruxelles (1 échange) : [www.erg.be](http://www.erg.be)

### Espagne

- Facultad de Bellas Artes, Universidad Complutense de Madrid, Madrid (2 échanges) : [www.ucm.es/info/bbaa](http://www.ucm.es/info/bbaa)
- Facultad de Bellas Artes, Universidad de Salamanca, Salamanque (2 échanges) : [www.usal.es](http://www.usal.es)
- Facultad de Bellas Artes, Universitat Politècnica de Valencia, Valence (2 échanges) : [www.bbaa.upv.es](http://www.bbaa.upv.es)

### Italie

- Accademia di Belle Arti di Palermo, Palerme (2 échanges) : [www.accademiadipalermo.it](http://www.accademiadipalermo.it)
- Accademia di Belle Arti di Venezia, Venise (2 échanges) : [www.accademiavenezia.it](http://www.accademiavenezia.it)
- Accademia di Belle Arti di Urbino, Urbino (2 échanges) : [www.accademiadiurbino.it](http://www.accademiadiurbino.it)
- Università IUAV di Venezia, Venise (2 échanges) : [www.iuav.it](http://www.iuav.it)
- Accademia di Belle Arti Firenze
- Florence (1 échange) : [www.accademia.firenze.it](http://www.accademia.firenze.it)

### Hongrie

- Moholy-Nagy University of Art and Design, Budapest (2 échanges) : [www.mome.hu](http://www.mome.hu)
- Budapest Metropolitan University, Budapest (2 échanges) : [www.metropolitan.hu](http://www.metropolitan.hu)

### Grèce

- Aristotle University of Thessaloniki, Thessalonique (2 échanges) : [www.auth.gr/en/arts](http://www.auth.gr/en/arts)
- Athens School of Arts, Athènes (2 échanges) : [www.asfa.gr/greek/erasmus/](http://www.asfa.gr/greek/erasmus/)

### Pologne

- Faculty of Fine Arts Warsaw, Varsovie (2 échanges) : <https://asp.www.pl/eng/>

### République Tchèque

- Faculty of Fine Arts, Brno University of Technology, Brno (1 échange) : [www.ffa.vutbr.cz](http://www.ffa.vutbr.cz)

### Hors programme Erasmus

#### Chine

- Luxun Academy of Fine Arts, Shenyang : [www.lumei.edu.cn](http://www.lumei.edu.cn)
- ECNU – East China Normal University de Shanghai, Chine
- École OFFSHORE de l'ENSA Nancy, Shanghai (4 échanges) : [www.ecole-offshore.org](http://www.ecole-offshore.org)

#### États-Unis

- University of Massachusetts Lowell, Boston : [www.uml.edu](http://www.uml.edu)

#### Égypte

- Académie des Beaux-Arts du Caire, Le Caire : [www.hekwan.edu.eg/fineartsen/fenongamela.html](http://www.hekwan.edu.eg/fineartsen/fenongamela.html)

#### Israël

- Shenkar College of Engineering and Design, Ramat Gan, Tel Aviv : [www.shenkar.ac.il/en](http://www.shenkar.ac.il/en)

### Réseaux auxquels adhère l'Esban

ELIA Artschools  
Art Accord France  
ANdÉA  
CampusArt

### Aides financières

L'étudiant bénéficiaire d'une bourse Erasmus pourra être allocataire total ou partiel . (Voir tableau ci-contre)

- Bourse Erasmus
- Bourse de la Région Occitanie
- Bourse OFAJ (pour des mobilités entre la France et l'Allemagne) : 300 euros par mois et remboursement d'une partie du billet A/R pour un étudiant par an pour 5 mois de mobilité maximum

L'Esban n'attribue qu'une seule bourse d'établissement par cycle d'études. Toutes les bourses à la mobilité internationale sont cumulables avec la bourse sociale du CROUS.

La bourse Erasmus peut être cumulée avec la bourse d'établissement.

La bourse OFAJ n'est pas cumulable avec la bourse Erasmus, au moins pendant la durée du séjour couvert par l'OFAJ.

Tout étudiant souhaitant recevoir une ou plusieurs de ces bourses sera auditionné par les membres de la Commission International, auxquels il aura au préalable fourni un dossier de demande de mobilité pour son séjour à l'étranger.

Organisée au minimum deux fois par an, la Commission International réunit la Directrice Générale, la Directrice des Études, l'Administratrice, la chargée de la Scolarité, les Enseignants Coordinateurs des années concernées par la mobilité, les Délégués de classe des années concernées par la mobilité et la chargée des RI. À l'exception de cette dernière qui est présente uniquement pour accompagner les candidats à la mobilité, tous votent pour évaluer la pertinence du projet.

Si toutes les candidatures de l'année en cours ont été auditionnées, ils décident de l'attribution des bourses et de leur montant, à partir des fonds disponibles et qui auront été renseignés par la chargée des RI.

La Commission Internationale attribue les bourses aux étudiants à partir des critères suivants, listés par ordre d'importance:

- 1) pertinence du projet de mobilité
- 2) qualité du dossier présentant le projet de mobilité et les motivations
- 3) qualité du dossier scolaire
- 4) avis des enseignants référents

Ces bourses seront distribuées en priorité aux étudiants de L2 et M1 pour les mobilités Études et Stage ainsi qu'aux étudiants en césure, uniquement pour les mobilités Stages. De façon tout à fait exceptionnelle (après examens des candidatures prioritaires) elles pourront être attribuées aux étudiants de M2 et 6<sup>e</sup> année (à noter que les étudiants de 6<sup>e</sup> année ne peuvent pas prétendre aux bourses Erasmus).

<b>Pays de destination</b>	<b>Bourse Erasmus Études</b>	<b>Bourse Erasmus Stage</b>
<b>Pays du groupe 1</b> Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni	200 euros/mois	350 euros/mois
<b>Pays du groupe 2</b> Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Island, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	150 euros/mois	300 euros/mois
<b>Pays du groupe 3</b> Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine		

# La bibliothèque

La bibliothèque, par les collections et services qu'elle propose, contribue aux objectifs de formation des étudiants. Elle doit notamment leur permettre d'acquérir une bonne connaissance de l'art, de son histoire et des problématiques qui lui sont liées. C'est un service de proximité situé au cœur de l'école.

La fréquence et la qualité des échanges entre la bibliothécaire, les enseignants et les étudiants lors des bilans ou à l'occasion d'entretiens individuels, permettent de construire un outil de travail répondant au mieux aux attentes des étudiants.

Une initiation à la recherche documentaire est assurée par la bibliothécaire.

## Catalogue en ligne

Le catalogue informatisé est accessible à l'adresse : [www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr) à la rubrique « Bibliothèque ».

Il permet de localiser les documents, d'en réserver, de faire des suggestions d'achat, d'avoir accès à son compte lecteur, de consulter des sélections thématiques.

Le catalogue permet d'étendre la recherche à d'autres bibliothèques.

## Collections

La bibliothèque de l'école offre des collections diversifiées constituées en étroite collaboration avec l'équipe enseignante. Elles sont le reflet des enseignements dispensés par l'école et de son activité de recherche. Elles doivent en outre permettre aux étudiants de nourrir leurs réflexions personnelles et d'élargir leurs connaissances.

7800 livres, 214 titres de périodiques, dont 33 abonnements en cours, 891 vidéos : le fonds offre une place importante à l'art contemporain mais aussi à l'histoire de l'art et à la culture générale. La section la plus importante concerne les monographies d'artistes qui représentent à elles seules 30 % des titres.

## Services offerts

Consultation sur place libre pour tous publics.  
Prêt de documents pour les étudiants et les enseignants de l'école ainsi que pour les étudiants en art de l'Université de Nîmes.  
Photocopies, numérisation, visionnage de vidéocassettes et de DVD, accès Internet, outils de bureautique.

Une convention permet l'inscription des étudiants de l'école à la Bibliothèque de l'Université de Nîmes et réciproquement celle des étudiants de l'université à la bibliothèque de l'école.

Sélections thématiques en fonction des cours, des ARC, des séminaires et de l'actualité de l'école.  
Prêt entre bibliothèques.

## Réseaux

Participation au SUDOC-PS : par le signalement des collections de périodiques de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes dans le catalogue collectif des bibliothèques universitaires : [www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)

Participation au réseau BEAR

(Bibliothèques d'écoles d'art en réseau)

Participation à la BSAD (Base spécialisée Arts & Design) qui permet de retrouver des références d'articles de revues spécialisées en art et design

Adresses des catalogues des autres bibliothèques nîmoises :

• Bibliothèque universitaire de Nîmes :

[opac.biu-montpellier.fr](http://opac.biu-montpellier.fr)

• Centre de documentation de Carré d'art – Musée : [carreartmusee.centredoc.fr/opac/](http://carreartmusee.centredoc.fr/opac/)

• Bibliothèque municipale de Nîmes :

[bibliotheque.nimes.fr](http://bibliotheque.nimes.fr)

# Le Bureau d'Insertion et d'Orientation Professionnelle

Le Bureau d'Insertion et d'Orientation Professionnelle de l'Esban s'est constitué à la rentrée 2014 dans le cadre du pôle Études. Supervisé par la Direction des études, il est mis en œuvre par la chargée de la scolarité et, pour ce qui concerne l'étranger, la Chargée des relations internationales.

L'équipe enseignante intervient dans chaque action selon la nature et la forme de celles-ci. Les actions sont structurées en 4 familles détaillées ci-dessous qui s'organisent autour de la politique des stages, pierre angulaire du programme du BIOP.

## La diffusion d'information

Les Newsletter stages et informations professionnelles sont envoyées à chaque étudiant de l'école.

## Le Projet personnel

Le Projet personnel de l'étudiant fait l'objet d'un suivi par entretiens réguliers

Semestre 1: entretien d'orientation avec la chargée de la scolarité

Semestre 3 et 4: Entretiens individuels. Recherche de stages

Semestre 5 et 6: Entretiens d'orientation de poursuite d'études en 2nd cycle, suivi de candidatures dans les établissements ou d'insertion professionnelle

Semestre 7 à 10: Entretiens individuels de recherche de stages, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle

## Les stages

3 stages durant le parcours sont possibles:

1. le stage d'orientation (Licence)
  - permettant la découverte d'un secteur d'activité ou d'un métier
  - objectifs: confirmer le choix d'orientation ou contribuer à la réorientation
  - 3 semaines maximums
  - Validation conjointe par l'équipe enseignante et la direction des études à l'Esban: il est obligatoire et se déroule en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. Il donne des crédits au S6.

2. le stage d'insertion professionnelle (Licence)
  - doit être en lien avec la formation suivie et contribuer à l'élaboration du parcours choisi par l'étudiant
  - il n'est pas obligatoire et se déroule en 3<sup>e</sup> année. Pas de minimum de durée.

3. le stage de Master
  - 4 semaines minimum
  - donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage, et à des crédits de passage en 5<sup>e</sup> année. Il n'y a pas de rattrapage possible.
  - Validation conjointe par l'équipe enseignante et la direction des études à l'Esban: il est obligatoire et se déroule en 4<sup>e</sup> année.

## Le rôle du BIOP

L'accompagnement des étudiants pour des stages de qualité

- Premier entretien d'orientation et d'accompagnement réalisé par la responsable de la scolarité: définition des souhaits de l'étudiant, recherche conjointe des lieux de stages possibles, consultation des offres de stages...
- Prise de contact de la part de l'école avec l'organisme choisi avant la candidature de l'étudiant
- Remise d'un guide des stages à l'étudiant, récemment mis à jour par le décret du 27 novembre 2014

Quelques exemples de partenaires stages:

Le Mudam au Luxembourg, Le MRAC à Sérignan, ZO Galerie à Nîmes, le CACN à Nîmes, le FID à Marseille, l'IAC à Villeurbanne, les Rencontres photos d'Arles, C-HD Production à Montpellier, Carré d'art-Musée, Nîmes, Les Abattoirs-Musée, Toulouse ...

## Qui contacter ?

### Pour un entretien sur son orientation :

Delphine Maurant,  
Directrice des études, sur RV.  
[d.maurant@esba-nimes.fr](mailto:d.maurant@esba-nimes.fr)

### Pour avoir accès aux informations professionnelles :

appels d'offres, bourses, résidences,  
offres d'emplois et les stages en France:  
Élisabeth Klimoff  
[e.klimoff-granjon@esba-nimes.fr](mailto:e.klimoff-granjon@esba-nimes.fr)

### Pour les stages à l'étranger :

Lola Wohlfahrt  
[l.wohlfahrt@esba-nimes.fr](mailto:l.wohlfahrt@esba-nimes.fr)



Journée Portes Ouvertes, 2017, Esban, Droits réservés.



Salle de conférences, Esban 2017, Droits réservés



Esban 2017, Droits réservés

## Le BIOP – Bureau d’insertion professionnelle

Études / Scolarité / Relations internationales

### Informations Pro

- Diffusion des annonces : bourses, résidences, concours, offres d’emplois...
- Suivi des diplômés

### Orientation

- Poursuites d’études et insertion professionnelle
- Entretien individuel étudiants sur rendez-vous

### FORMATION

**Journées Fin d’études,  
début de carrière  
tous les ans (M1 et M2)**

#### ARC Pratiques de l’exposition (M1 et M2)

Par la pratique de l’exposition, s’interroger sur ses enjeux aujourd’hui. Rencontres avec des professionnels, projets curatoriaux à partir des collections publiques...

#### Diplôme d’Établissement Production

Césure à partir de la 3<sup>e</sup> année

#### 6<sup>e</sup> année

Pour les diplômés de l’année en cours. 1 ou 2 semestres d’accompagnement à l’insertion. Sur projet.

#### Double formation

- DNA et Licence universitaire
- Master Esban et Licence universitaire
- Bi-cursus Master Esban et formation Conservation UPV UM<sub>3</sub>

#### L’année de césure

Réorientation  
Expériences professionnelles salariées et/ou spécialisation  
Stages longs  
Séjours à l’étranger

### BUREAU DES STAGES

#### Coordination générale : Service de la scolarité

- Diffusion des annonces
- Diffusion du guide des stages
- Recherches de stages
- Pré-demandes de stages et conventions
- **Stages à l’étranger :**  
Service des Relations Internationales

Suivi pédagogique équipe pédagogique / Intervenants pro

Suivi pédagogique coordinateur Année 2 et 4 / Équipe pédagogique



# Vivre et étudier à Nîmes

## Bourses d'études

Les demandes de bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux doivent être faites auprès du CROUS-MONTPELLIER par Internet sur le site : [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

## Étudiants boursiers

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription à la Sécurité Sociale étudiante mais pas des droits d'inscription à l'école.

## Assistante sociale du crous

Pour tout renseignement relatif aux bourses ou à l'aide sociale, à Nîmes, s'adresser à M<sup>me</sup> Ramai :  
Antenne du Service Social CROUS  
Centre Universitaire Vauban,  
Rue du Docteur Salan – Nîmes  
Tél + 33 (0)4 66 64 18 61 – pour prendre RDV  
le mercredi de 13h à 16h – demandez le numéro direct à la scolarité.

## Logement étudiant

L'école ne prend pas en charge l'hébergement des étudiants. Ceux-ci peuvent effectuer des réservations entre le 15 janvier et le 30 avril sur le site : [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)  
CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires)  
2 rue Monteil – Montpellier  
Tél. + 33 (0)4 67 41 50 00  
À Nîmes, on pourra consulter le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ)  
12 rue de la trésorerie – Nîmes  
– lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h  
– mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h  
– vacances scolaires de 9h à 13h et de 14h à 17h  
Tél + 33 (0)4 66 27 76 96  
(standard + 33 (0)4 66 27 76 80).  
<http://orloj.nimes.fr>

## Restauration

Les étudiants peuvent se rendre dans les différents restaurants universitaires de la ville, gérés par le CROUS de Nîmes.

## Étudiants étrangers

Pour les cartes de séjour : présentation obligatoire lors de l'inscription et fourniture de la copie. Mise à jour à la Préfecture du Gard  
10 avenue Feuchères – Nîmes  
Tél + 33 (0)4 66 36 40 40  
(délai d'obtention d'un mois)  
ou à la préfecture de l'Hérault  
Place des Martyrs de la Résistance – Montpellier,  
[www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr)  
Les étudiants étrangers hors programme Erasmus doivent justifier de leur propre système de couverture sociale. Les étudiants européens doivent posséder une carte européenne d'assurance maladie à jour. La demande se fait dans leur pays d'origine.

## Carte d'étudiant

Elle est délivrée à l'étudiant une fois le dossier d'inscription à jour. Elle procure certains avantages dans les équipements culturels de Nîmes ainsi que les entrées dans les musées nationaux.

## Transports

À Nîmes : transport urbain assuré par le réseau Tango : [tangobus.fr](http://tangobus.fr)  
Départemental : assurés par le réseau Edgard, tél. + 33 (0)810 33 42 73 / [edgard-transport.fr](http://edgard-transport.fr)  
SNCF : voir site [voyages-sncf.com](http://voyages-sncf.com)  
Train à 1 € : <https://www.train1euro.fr/>  
Aéroports : [nimes-aeroport.fr](http://nimes-aeroport.fr)

## Principaux lieux et rendez-vous culturels

Liste non exhaustive

### Art contemporain / Institutions régionales

Les journées de pré rentrée organisées par l'école pour les nouveaux étudiants permettent d'organiser des circuits à travers certains lieux culturels. Par ailleurs, l'école programme des expositions régulièrement dans ses salles d'exposition ainsi qu'à la chapelle des Jésuites.

- Carré d'art, Nîmes: [carreartmusee.nimes.fr](http://carreartmusee.nimes.fr)
- Frac Languedoc-Roussillon: [fraclr.org](http://fraclr.org)
- Centre régional d'art contemporain, Sète: [crac.languedocroussillon.fr/](http://crac.languedocroussillon.fr/)
- Musée international des arts modestes (MIAM), Sète: [miam.org](http://miam.org)
- Musée régional d'art contemporain, Sérignan: [mrac.languedocroussillon.fr/](http://mrac.languedocroussillon.fr/)
- Musée d'art moderne, Céret: [musee-ceret.com](http://musee-ceret.com)
- La Panacée, Montpellier: [lapanacee.org.fr](http://lapanacee.org.fr)
- L.A.C., Sigean: [lac.narbonne.com](http://lac.narbonne.com)

### Art contemporain / Informations

Pour la totalité des lieux d'art contemporain de la région, consulter:

[www.artcontemporain-languedocroussillon.fr/](http://www.artcontemporain-languedocroussillon.fr/)

### Musées

- Musée des Beaux-Arts de Nîmes: [nimes.fr/index.php?id=279](http://nimes.fr/index.php?id=279)
- Musée archéologique de Nîmes: [nimes.fr/index.php?id=280](http://nimes.fr/index.php?id=280)
- Museum d'histoire naturelle de Nîmes: [nimes.fr/index.php?id=284](http://nimes.fr/index.php?id=284)
- Musée Pierre-André Benoît, Alès: [ville-ales.fr](http://ville-ales.fr)
- Musée Fabre, Montpellier <http://museefabre-en.montpellier3m.fr/>
- Les Abattoirs – musée d'art moderne et d'art contemporain, Toulouse: <http://www.lesabattoirs.org/>

La carte Campus Culture est un Dispositif donnant accès aux activités culturelles à tarifs privilégiés pour les étudiants nîmois.

Renseignements:

Service Jeunesse de la Mairie de Nîmes  
ORLOJ

12 rue de la trésorerie – 30000 Nîmes

### Galleries / Associations

- Bienvenue à bord  
2 cours Nemausus – Nîmes  
Tél. +33 (0)4 66 84 95 77
- Galerie Chapelle de la Salamandre  
3 place Salamandre – Nîmes  
Tél. +33 (0)4 66 76 23 90
- Galerie Philippe Pannetier – Nîmes:  
[ppgalerie.over-blog.com](http://ppgalerie.over-blog.com)
- Galerie 4 barbiers, Nîmes: [galerie4barbier.free.fr](http://galerie4barbier.free.fr)
- Galerie Le ZO: [www.zoanima.fr](http://www.zoanima.fr)  
18 rue de l'Agau – Nîmes  
[www.zoanima.fr](http://www.zoanima.fr)
- Le Spot  
8 rue Enclos-Rey – Nîmes  
04 66 36 85 64. <http://lespotnimes.com>
- La Vigie – Art contemporain, Nîmes:  
32 rue Clérisseau – Nîmes  
[lavigieartcontemporain.unblog.fr](http://lavigieartcontemporain.unblog.fr)
- CACN – centre d'art contemporain - Nîmes  
[www.cacncentredart.com](http://www.cacncentredart.com)

### Photographie

- NegPos, Nîmes: [negpos.fr](http://negpos.fr)
- Le lac gelé, Nîmes: [lelacgele.org](http://lelacgele.org)
- Les Boutographies, Montpellier:  
[lesboutographies.com](http://lesboutographies.com)
- Visa pour l'Image, Perpignan:  
[visapourlimage.com](http://visapourlimage.com)

### Musiques actuelles

- PALOMA Scène de musiques actuelles:  
[paloma-nimes.fr](http://paloma-nimes.fr)

### Théâtres

- Théâtre de Nîmes: [theatredenimes.com](http://theatredenimes.com)
- Le Périscope: [theatre-periscope.fr](http://theatre-periscope.fr)

### Cinéma

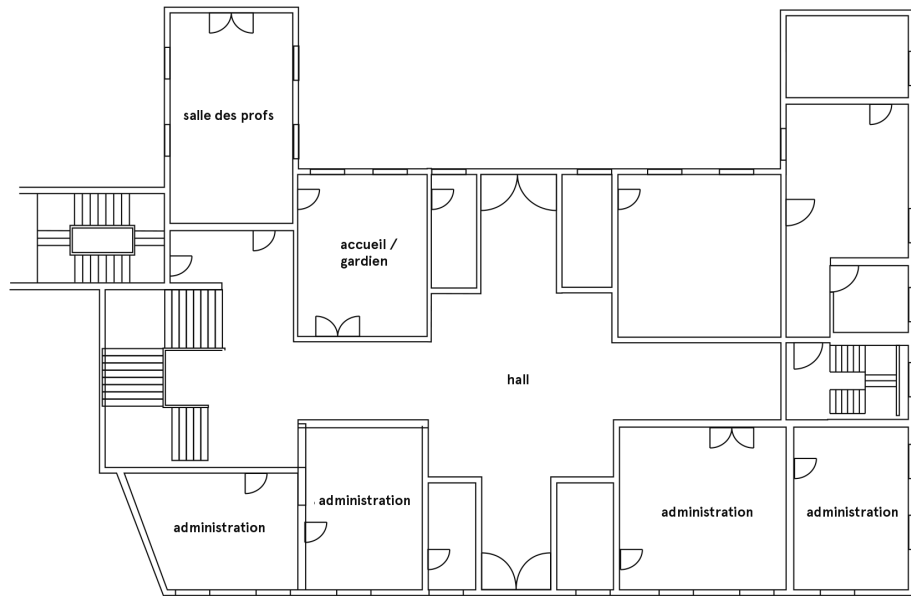
- Cinéma Sémaphore: [cinema-semaphore.fr](http://cinema-semaphore.fr)
- Itinérances, Festival de cinéma d'Alès:  
[itinerances.org](http://itinerances.org)

### Autres

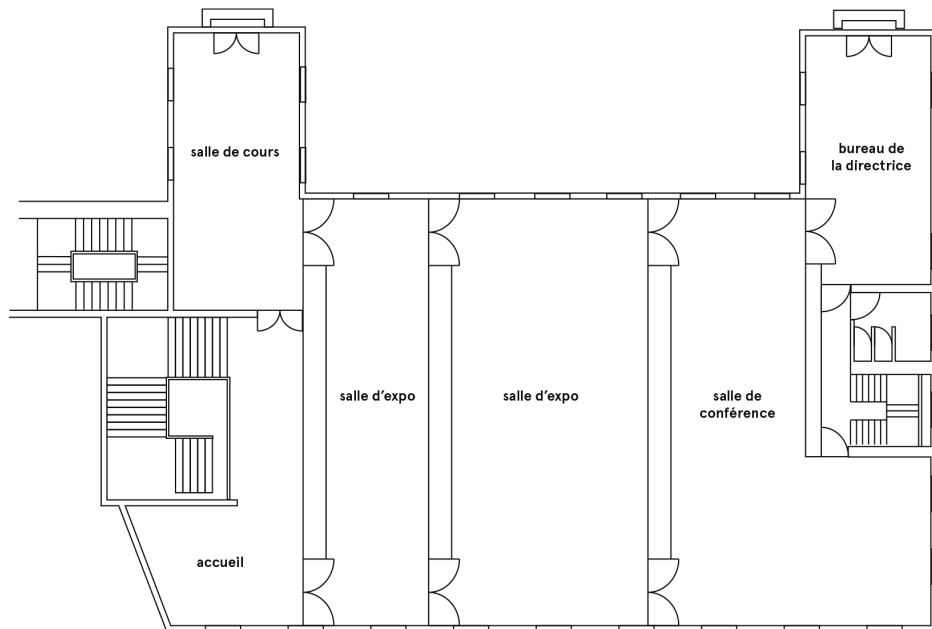
- Réseau des médiathèques de Nîmes:  
[bibliotheque.nimes.fr](http://bibliotheque.nimes.fr)
- Le Cratère.



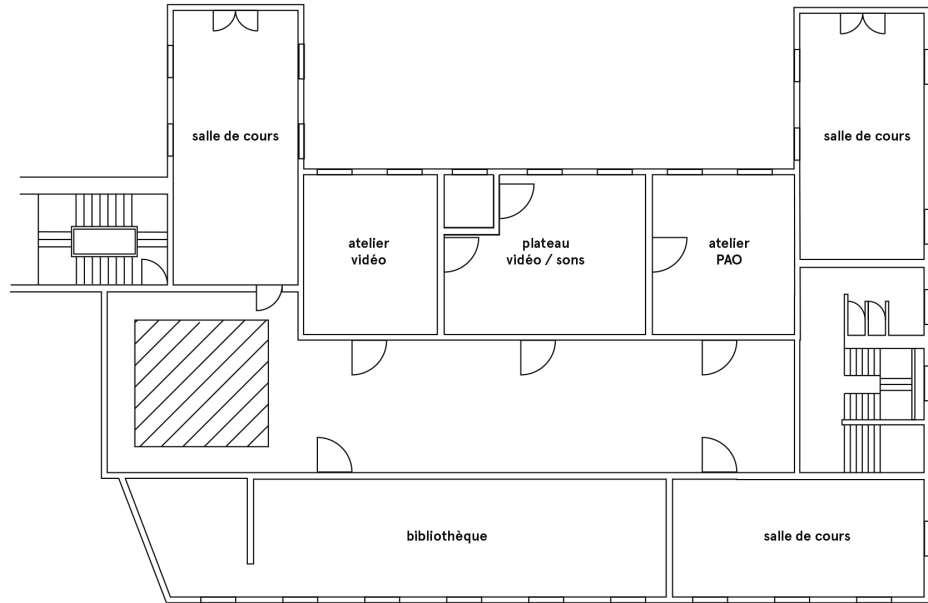




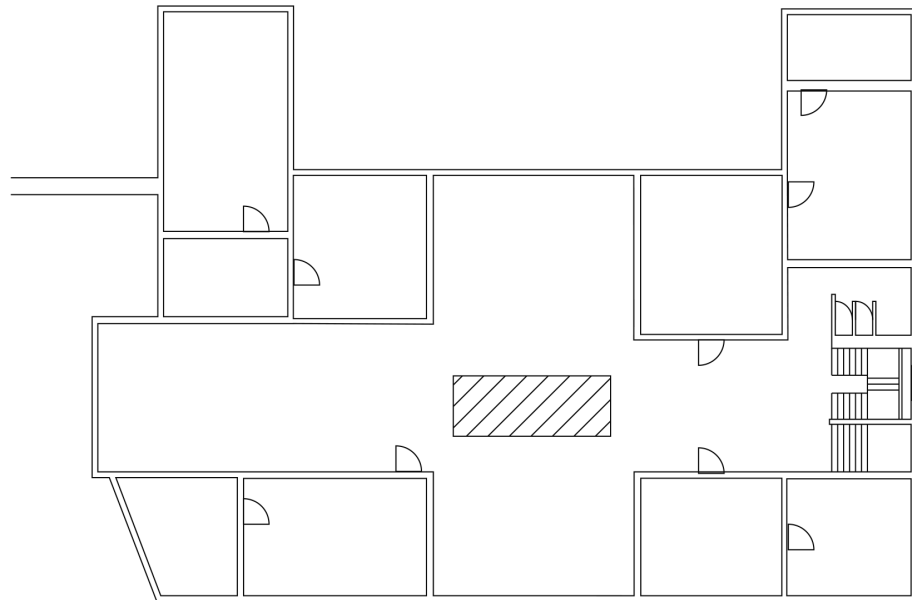
**Hôtel Rivet  
Rez-de-chaussée**



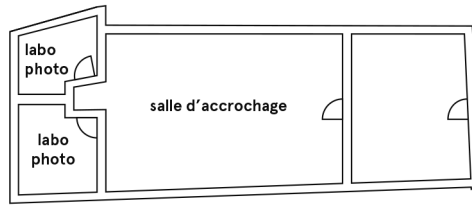
**Hôtel Rivet  
1<sup>er</sup> étage**



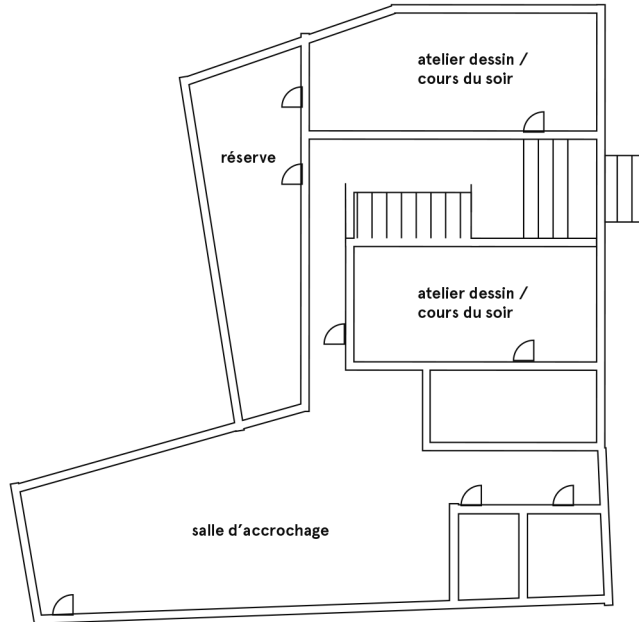
**Hôtel Rivet  
2<sup>e</sup> étage**



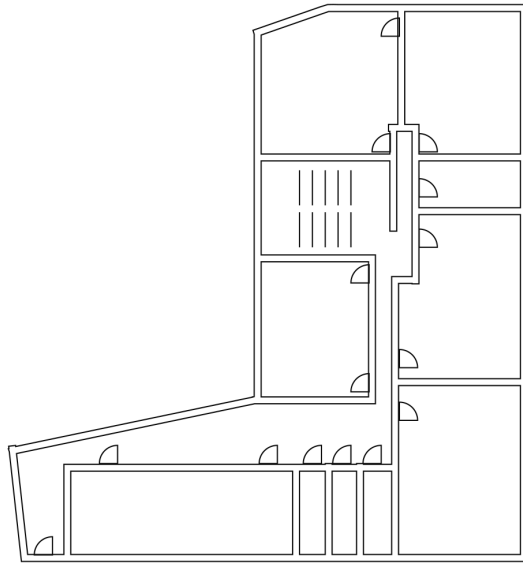
**Hôtel Rivet  
3<sup>e</sup> étage / Atelier Années 4 et 5**



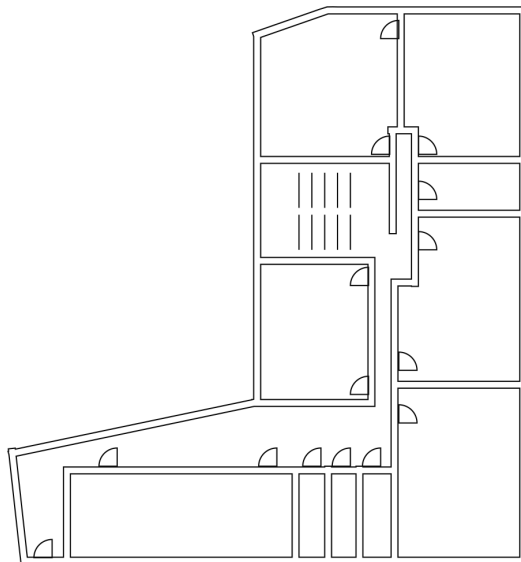
**Hôtel du chapitre  
Rez-de-chaussée / Labo Photo**



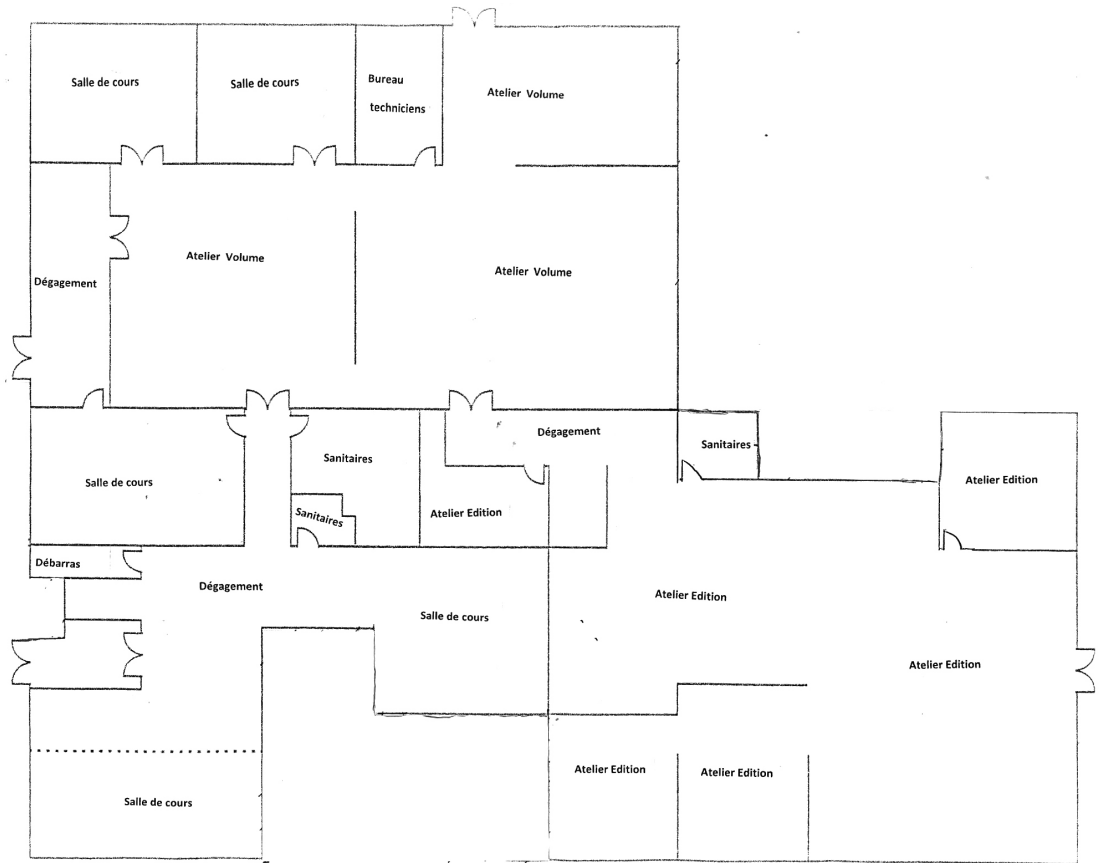
**Hôtel du chapitre  
1<sup>er</sup> étage**



**Hôtel du chapitre  
2<sup>e</sup> étage / Atelier Année 2**



**Hôtel du chapitre  
3<sup>e</sup> étage / Atelier Année 3**



**Site des Oliviers**



## Responsable de la publication

Christelle Kirchstetter

## Rédaction et coordination éditoriale

Delphine Maurant

## Graphisme

Aurore Chassé

## École supérieure des beaux-arts de Nîmes

10 Grand'Rue  
30 033 Nîmes cedex 9  
Tél. 04 30 06 12 00  
[info@esba-nimes.fr](mailto:info@esba-nimes.fr)  
[www.esba-nimes.fr](http://www.esba-nimes.fr)

Ateliers édition et volume  
56 rue des Amoureux  
30 000 Nîmes

---

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est un établissement public de coopération culturelle. Il bénéficie du soutien de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

---

Les programmes Erasmus sont financés avec le soutien de la Commission européenne et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

